



BILAN RÈGLEMENTAIRE À MI-PARCOURS (2022)

ADOPTION AU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE JUIN 2023

2025

SOMMAIRE

Préambule : rappels sur le PCAET adopté en novembre 2019	p 3
Contexte de l'évaluation à mi-parcours du PCAET	p 5
Méthodologie, calendrier prévisionnel, instances de gouvernance	p 6
A – Etat d'avancement du programme d'actions entre 2020 et 2022	p 9
B – Partage des 1eres tendances observées sur le territoire (données OREO)	p 16
C – Evaluation par l'approche des questions évaluatives	p 27
C1 – La CCGSTG est-elle une bonne coordinatrice ?	p 27
C2 – Quels sont les freins/leviers à l'action locale ?	p 29
D – Ajustements du programme d'actions du PCAET Du territoire de la CCGSTG sur la période 2023/2025	p 31
E – Priorisation des actions, des objectifs opérationnels (OO) à 2030	p 31
Conclusions	p 34
Annexes	p 34



Préambule : rappels sur le PCAET adopté

La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne (CCGSTG) a adopté son premier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par délibération n°2019.11.22 – 248.

Le document stratégique traduit les ambitions de l'EPCI pour répondre aux enjeux identifiés grâce au diagnostic.

L'année de référence est 2015.

Les enjeux du territoire pour lutter contre le changement climatique (CC) sont, pour rappel :

Émissions de gaz à effet de serre	1 principal secteur émetteur (postes réglementaires hors transit A62 et DRIMM) : Transport de personnes (31%) , Puis Résidentiel (26%) , transport de marchandise (17%), agriculture (17%).
Stockage de carbone	Un stock de 25 fois les émissions annuelles de GES du territoire. Mais un changement d'affectation des sols qui fait diminuer le stock et augmenter le Bilan territorial de GES de 2,1 % par an.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : Résidentiel (41%) , Transport (36 %) . Suivis par les secteurs Tertiaire (16%), Agricole (6%) et industriel (2%)
Production et consommation des ENR	13% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 65 % pour le bois bûche (en foyers ouverts, peu efficaces), 14 % pour le photovoltaïque, 14% la production d'électricité à partir de biogaz (centre d'enfouissement de Montech).
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air méconnue. La principale source est de loin le transport routier (en particulier pour les NOx) suivi par le résidentiel et l'agriculture.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans les réseaux encore méconnue. Attentes des données par le SDE82
Vulnérabilité face au changement climatique	A l'horizon 2050, le réchauffement climatique engendrera une vulnérabilité du territoire qui se traduira par : <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de la pression sur la ressource en eau avec un risque pour les habitants (eau potable) et pour les agriculteurs (production) de ne pas avoir assez d'eau, • Une augmentation des canicules, • Une augmentation du risque inondation • Une biodiversité fragilisée

Tableau extrait de la stratégie adoptée. Depuis, la CCGSTG a récupéré les données « réseaux » auprès du SDE82.

Pour répondre à ces enjeux et pour répondre à la réglementation, le scénario retenu par les élus de la CCGSTG est le suivant :



N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif GRAND SUD TARN ET GARONNE 2030	Objectif GRAND SUD TARN ET GARONNE 2050
1	Emissions de GES	-40% par rapport à 1990 soit -28% par rapport à 2014	-30% par rapport à 2015	-75 % par rapport à 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-20% par rapport à 2015	- 66 % par rapport à 2015
4	Part d'énergie renouvelable locale par rapport à la consommation	de 16% en 2016 à 32% en 2030)	de 13% en 2015 à 53% en 2030	TEPOS en 2040
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution	-12%	/

Les objectifs des catégories d'impact environnemental ont été déclinés par secteur d'activité. Le programme d'actions du PCAET permet d'atteindre ces différents objectifs quantifiés.

Pour les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'objectif de - 30 % en 2030 par rapport à 2015 se décline ainsi :

Secteur	Gain 2030
Industrie	-12 %
Tertiaire	-33%
Résidentiel	-21%
Agriculture *	-31%
Transport de marchandise	-50%
Transport de personnes	-22%
Construction *	-33%
Déchets	-22%

*Pour l'agriculture et la construction, le stockage de Co2 induit par l'évolution des pratiques est intégré.

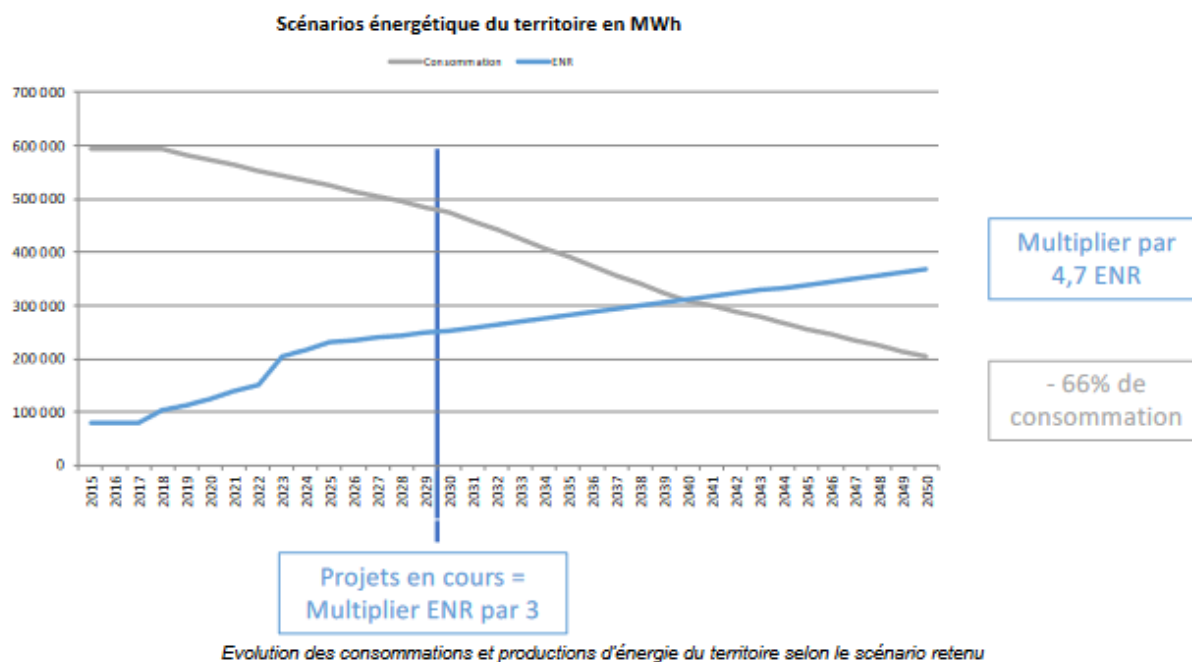
Pour les consommations d'énergies, l'objectif de -20 % en 2030 par rapport à 2015 se décline ainsi :

Secteur	Gain 2030
Industrie	-6%
Tertiaire	-40%
Résidentiel	-13%
Agriculture *	-24%
Transport de marchandise	-31%
Transport de personnes	-16%

Pour la part d'énergie renouvelable par rapport aux consommations, la stratégie vise une proportion de 53 % en 2030 (13 % en 2015) soit un facteur x3 en 2030, x4 en 2040 et x4,7 en 2050.

L'ambition ici est d'être Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2040 car cette augmentation serait conjointe à une baisse drastique des consommations d'énergies.





Concernant la qualité de l'air, la baisse de 12% des émissions polluantes en 2030 se répartit par polluant ainsi :

	2030
NOX	-17%
PM10	-13%
PM2.5	-12%
COVNM	-13%
SO2	-13%
NH3	-2%

Le programme d'actions du PCAET 2020-2025 a été calibré pour répondre à ces ambitions. Il a été construit autour de 7 finalités (F) qui répondent aux enjeux territoriaux, d'objectifs stratégiques (O.S.) pour 2050, d'objectifs opérationnels (O.O.) pour 2030.
Cf. annexe 1.

Tous les éléments du PCAET du territoire de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne (CCGSTG) sont en ligne sur l'observatoire Territoires et Climat (<https://www.territoires-climat.ademe.fr/observatoire/pcaet-de-la-ccgstg/demarche>).

Contexte de l'évaluation à mi-parcours du PCAET

Les Plans Climat couvrent une période de six années.

Le dispositif de suivi des PCAET, défini par l'article I-IV du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif aux PCAET, prévoit un bilan intermédiaire à 3 ans et une évaluation finale à 6 ans. L'article R.229-51 du code de l'environnement impose la réalisation d'un rapport à mi-parcours, soit 3 ans après l'adoption définitive du PCAET, ainsi que sa diffusion au public.

Le porteur de la démarche, l'EPCI endosse de fait le rôle de « coordinateur de la transition énergétique » (article L 2224-34 du code général des collectivités territoriales). Ainsi la CCGSTG a en charge l'élaboration de ce bilan à mi-parcours.

C'est dans ce contexte réglementaire que s'inscrit ce travail de restitution.



Concernant la mise en œuvre effective du PCAET du territoire de la CCGSTG, elle couvre la période de 2020 à 2025.

Dans les éléments contextuels, il est notoire d'inscrire le changement de mandature qui s'est opéré dès 2020 avec de nouvelles élections municipales et donc communautaires. Ce fait est particulièrement important pour notre territoire car les élections ont abouti à un renouvellement des élus de plus de 60 %. Or dans le travail d'élaboration du PCAET, un parti pris a été suivi ; celui de concerter fortement avec les élus (municipaux et communautaires) au désavantage des autres acteurs. Une forte mobilisation avait été engagée ainsi qu'une forte montée en compétence sur les thématiques transversales que couvre la transition énergétique. Avec les élections de 2020, cette capitalisation a été altérée.

D'autre part, il est remarquable de noter que les 2,5 premières années correspondent à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Aussi immédiatement après son adoption, le déploiement du PCAET a été fortement entravé par une désorganisation de travail technique et la mise à l'arrêt de l'animation territoriale. Cette crise sanitaire a imposé parfois aussi de nouvelles priorités politiques à suivre ou donner : les moyens humains et financiers ont été réorientés différemment.

Ainsi, le renouvellement des équipes d'élus et la crise sanitaire ont grandement perturbé le démarrage effectif des actions du PCAET.

Entre autres éléments de contexte, la première année de mise en œuvre du PCAET, 2020, a aussi connu certains bénéfices :

- La région Occitanie a mis en œuvre son Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et a déployé les Guichets Uniques de la Rénovation Energétique (GURE) dans tous les départements via un Appel à Manifestation. Dans le Tarn et Garonne, le GURE est porté par le CAUE 82. Aussi tout l'axe de travail vers la rénovation énergétique des logements privés était en place,
- Les territoires ont eu à se positionner sur les prises de compétence ou non relative à la mobilité via la loi LOM (2021). La CCGSTG a opté pour un maintien de la compétence au niveau régional. Aussi, c'est la région qui est compétente pour la plupart des actions dédiées à la baisse des émissions de GES et de consommations liés à la mobilité. Pour rappel la mobilité est le 1^{er} enjeu du PCAET de notre territoire,
- En 2020, la CCGSTG a été lauréate à l'Appel à Projet co-porté par la région Occitanie et l'ADEME « collectivités pilotes pour de développement de projets d'ENRG d'envergure territoriaux ». L'EPCI a ainsi pu se pourvoir de nouvelles compétences grâce aux financements d'un ETP pour la Finalité 2 liée au développement des ENr.

Pour aborder ce temps d'évaluation, la CCGSTG s'est appuyée en premier lieu sur le décret d'application. Le texte réglementaire définissant peu le fond et la forme, les services se sont d'abord adressés aux services de la DDT 82 puis à ceux de la DREAL Occitanie afin de déterminer un cadre répondant aux attentes de ce bilan à mi-parcours. La CCGSTG s'est alors reposée sur le guide régional édité par la DREAL Occitanie mais aussi sur les informations éditées par la DREAL Aquitaine.

Le territoire a bénéficié de la transmission de données par l'Observatoire Régional de l'Energie d'Occitanie (OREO) pour la période 2013-2019.

Méthodologie, calendrier prévisionnel, instances de gouvernance

La DREAL Occitanie a indiqué que le bilan à mi-parcours du PCAET du territoire de la CCGSTG devrait être rendu public au printemps 2023.

Le travail a débuté pour les services au printemps 2022.

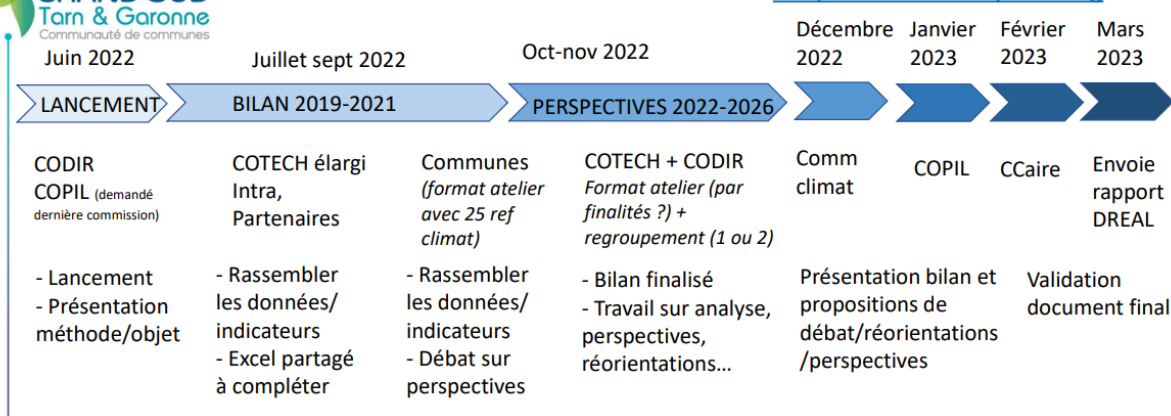
Au regard des éléments contextuels, de l'organisation de la CCGSTG et du temps imparti, les membres de la commission Climat Energie Bâtiment Durable a émis un avis sur le cadrage de l'élaboration de ce bilan à mi-parcours en avril 2022 :

- Le rétroplanning prévisionnel :



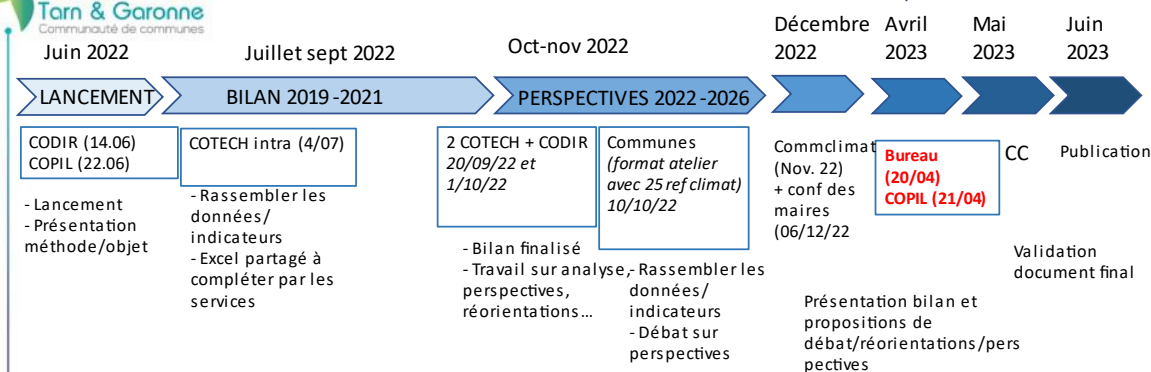
Bilan mi parcours PCAET

Proposition rétro planning



- Le planning réel

Planning



- Les instances de gouvernance

Chargée de mission EB

CONSEIL COMMUNAUTAIRE délibère sur le rapport (validation airtime)

COFIL : instance qui décide, valide de l'avancée de l'évaluation, de chaque étape (des élus)

- Membres du bureau
- Élus de partenaires (CAUE, CD 82, SDE 82...)
- membres de la commission TE
- 1 élu de chaque commission

CODIR pour jalonner les membres du COTECH interne (TOUS les directeurs)

Chargée de mission EB

COTECH (des techniciens)

- Charger de faire, de transmettre, de renseigner, d'interroger et répondre

Chargée de mission EB

Partenaires

Relai Elisa

- CAUE
- CPIE
- CV82
- SDE

Relai Urba : EPFE

Relai Mob : Région

Relai Pole éco :

- Ch agri
- CCI
- CMA
- Club entreprise
- Relai Pole enviro :
- Syndicats eau

Autre : enedis ??

Communes

- Les 25 référents climat et ou conférence des maires ?

Concernant les élus devant faire partie du Comité de pilotage (COFIL) du bilan du PCAET, les membres de la commission ont souhaité qu'y figurent : les membres du bureau communautaire (vice-présidents) afin d'assurer la transversalité de la transition énergétique dans les politiques sectorielles, les membres de la commission climat et un représentant supplémentaire de chaque commission. Le COFIL sera également composé de partenaires extérieurs.

Il a été admis que ce bilan à mi-parcours était un outil de visualisation de l'état d'avancement du PCAET pour la collectivité. C'est un outil pour redynamiser la mise en œuvre qui doit aussi préparer l'action des trois années à venir (opérationnel, gouvernance, moyens financiers et ressources...).

Le bilan devrait contenir différents éléments :

- Etat d'avancement du programme d'action,
- Appréciation des dynamiques du territoire,
- Bilan du rôle de coordinateur de la CCGSTG,
- Moyens humains et financiers,
- Bilan des freins et leviers de l'action locale, réorientation / ajustement / voire abandons éventuels d'actions,
- Anticipation et préparation des évaluations futures.

Pour établir le bilan à mi-parcours du PCAET et recueillir des informations concernant les actions entreprises par les communes, la CCGSTG a demandé une autorisation d'accès aux données détenues par le SDE 82 qui travaille étroitement avec elles (consommations d'électricité, rénovation de l'éclairage public, CEE générés, étude d'opportunité engagée et/ou travaux de rénovation, adhésion au service départemental mutualisé du Conseiller en Energie Partagé (CEP)). Seize communes ont donné leur autorisation.

Par ailleurs un questionnaire a été adressé aux communes durant l'été 2022 afin de recenser les actions ou projets en lien avec le programme d'action du PCAET. Neuf communes ont pu remplir et retourner le questionnaire.

De plus pour alimenter ce bilan, plusieurs temps d'échanges ont été organisés (chronologiquement) :

- Commission Climat : en avril 2022 pour le cadrage
- Comité des directeurs de la CCGSTG (CODIR) : le 14/06/2022 pour partager le cadrage, les objectifs et mobiliser les équipes sur le travail à engager
- Comité de pilotage 1 (COFIL 1) : le 22/06/2022 pour présenter l'objet du bilan réglementaire, présenter le retroplanning et les attendus, partager les données transmises par OREO et remobiliser,
- 3 comités techniques avec les agents et les directions de la CCGSTG :
 - o COTECH du 04/07/2022 (COTECH 1) : rappels du PCAET (pour familiariser l'ensemble des nouveaux agents notamment), objectifs et calendrier d'élaboration du bilan, attendus pour la suite, 1^{er} travail de priorisation pour les 3 ans à venir.
Envoi de fiches actions durant l'été 2022 à tous les services concernés
 - o COTECH du 20/09/2022 (COTECH 2) : bilan du programme d'actions entre 2020 et 2022.
Travail autour de 2 questions évaluatives¹ + temps pédagogique sur la différence entre suivi et évaluation (questionnaire d'évaluation du COTECH 2)
 - o COTECH du 18/10/2022 (COTECH 3) : pour finaliser le programme d'action 2023/2025 ; terminer les questions évaluatives
- Un atelier « Communes » du 10/10/2022 pour partager, revenir sur les questionnaires envoyés, pour travailler sur la question évaluative « freins et leviers de l'action locale ».
- Une commission Energie climat du 18/11/2022 pour partager les résultats, les 1ers enseignements et émettre un avis sur la réorientation des actions pour les 3 dernières années.

¹ Deux questions évaluatives ont été débattues : la Cc est-elle une bonne coordinatrice du PCAET, et quels sont les freins/leviers à l'action locale ? cf. partie C



- Une conférences des maires du 06/12/2022 pour partager, pour ajuster le programme d'actions et aider à la priorisation des objectifs opérationnels pour 2023/2025 au niveau communal et intercommunal.
- Un bureau communautaire le 20 avril 2023 pour partager les conclusions et orienter l'action sur les 3 prochaines années.
- Un Copil organisé le 21 avril 2023 afin de partager les conclusions du bilan et recueillir l'avis des membres.

A – Etat d'avancement du programme d'actions entre 2020 et 2022

En réponse aux sept finalités du PCAET, le programme d'actions compte 118 actions :

- 21 actions pour baisser les consommations d'énergies et notamment dans le résidentiel, sur le patrimoine public et vis-à-vis de l'éclairage public,
- 14 actions sur la production et la maîtrise d'un mix d'énergies renouvelables (ENr),
- 24 actions pour réduire les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air,
- 14 actions pour anticiper le changement climatique (CC),
- 16 actions pour favoriser une agriculture au service du territoire,
- 13 actions pour encourager les nouveaux modes de production et de consommation,
- 15 actions pour coordonner et piloter le PCAET.

Cf. annexe 2 : programme d'actions du PCAET du territoire de la CCGSTG

Périmètre intercommunal

En préambule, il est indiqué que le dispositif de suivi évaluation du PCAET évoque la rédaction d'un bilan annuel débattu en conseil communautaire en fin d'année. La CCGSTG a édité 2 bilans annuels : 2020 et 2021. Ces bilans sont une base de travail. Le bilan à mi-parcours tiendra lieu de bilan annuel 2022.

98 % des actions de ce premier PCAET sont portées par la CCGSTG. Aussi ce travail a-t-il été entrepris essentiellement par les agents intercommunaux.

Un comité de directeurs (CODIR) a été organisé le 14/06/2022 afin d'expliquer le travail à engager par les services concernés.

Les services ont été mobilisés sur ce point lors de deux comités techniques (COTECH) : l'un le 04/07/2022 et l'autre le 20/09/2022.

Lors du COTECH de juillet 2022, le cadre de travail a été présenté. Les pilotes des actions ont été mis à jour afin de permettre l'envoi de fiches actions durant l'été 2022 pour présentation de l'état d'avancement lors d'un 3^{ème} COTECH en septembre 2022.

Cf annexe 3 : Fiche action du PCAET

Périmètre communal

Afin de recueillir les informations émanant des communes sur ce qui a été fait et sur ce qui sera fait, un questionnaire a été envoyé début juillet 2022 pour un retour espéré en sept./octobre 2022.

Lors de l'atelier « communes » 5 questionnaires avaient été renvoyés. En suivant, la CCGSTG a réceptionné 4 nouveaux questionnaires. Les informations recueillies sont malheureusement hétérogènes et peu exploitables.

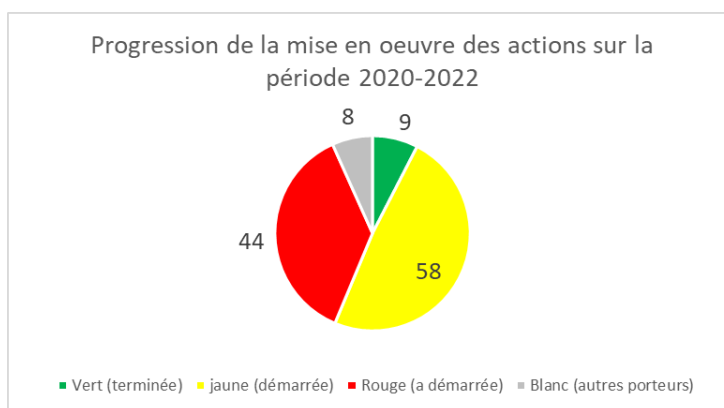
Parallèlement, la CCGSTG a obtenu l'autorisation des communes d'avoir accès aux données détenues par le SDE 82.

En 2020, les services de la CCGSTG ont adressé à chaque commune un rapport « Terristory » reprenant les informations aux échelles intercommunale et communale.

Synthèse

Au terme des 3 premières années (2020/2021/2022) et dans le contexte exposé, l'état d'avancement du programme d'actions du PCAET se décline ainsi :





Il s'agit ici du nombre d'actions terminées, démarrées, à démarrer.

Mise en œuvre des actions	Nombre	%
Vert (actions portées par la CC terminées)	9	7.6
Jaune (actions portées par la CC démarrées)	58	48.7
Rouge (actions portées par la CC non démarrées)	44	37
Gris (actions portées par d'autres acteurs - état d'avancement non connu)	8	6.7

Cet état d'avancement a également été observé par finalité (cf. annexe 4 : tableau état d'avancement des actions du PCAET).

Les membres de la commission climat sont venus le qualifier lors de la commission de novembre 2022 :

- **Finalité 1 (sobriété)** : les résultats sont mitigés,

- Sur les actions liant performance des logements neufs et les programmes de construction exemplaires (éco matériaux...) et avec les documents d'urbanisme, la mise en œuvre opérationnelle n'est pas engagée. Durant ces trois années, un PLUi sur le périmètre d'un ancien EPCI (CC du Terroir de Grisolles et Villebrumier avec 12 communes sur 25) a été finalisé dans le respect de la réglementation en vigueur. Le travail sur le PLUi-H couvrant la totalité du territoire a été mis en pause.

- Sur la rénovation énergétique des logements privés, l'objectif du PCAET est de rénover de manière performante 120 logements/an. Le service de conseil sur la rénovation énergétique des logements a été confié au CAUE 82 en tant que GURE. Le nombre de lieux de permanence est maintenant de 4 avec en moyenne 1.5 jours de permanences par semaine pour les habitants. Le CAUE 82 travaille avec ses partenaires pour mettre en place les indicateurs nécessaires au suivi des travaux engagés. Le taux de fréquentation des permanences est excellent (plus de 85 %).

La CCGSTG a maintenu son aide locale à la rénovation énergétique des logements. Cette aide est forfaitaire (1000 €). Le budget annuel pour cette aide s'est maintenu à 20 000 €/an soit pour 20 demandes. La CCGSTG instruit environ 12 aides par an.

Malgré ce contexte, le nombre de foyers passant au stade opérationnel des travaux reste inférieur aux objectifs fixés.

Tout l'axe d'animation territoriale, sensibilisation a été mis en pause durant cette période.

- Sur la précarité énergétique, la CCGSTG a initié en 2022 grâce à un partenariat avec les Restos du Cœur une action de distribution de 200 kits « précarité énergétique » pour leurs bénéficiaires avant l'hiver 2022-2023.

Ces 200 kits installés permettent d'éviter l'émission de 46 T de Co2 soit l'équivalent de plus de 211 000 km en voiture évités et baissent la consommation d'énergie de 500 000 kWh.





Réalisé par le service Communication de la CCGSTG

- Sur les actions d'exemplarité sur le patrimoine public, les informations recueillies auprès des communes ne sont pas assez précises. Les communes rénovent certains bâtiments mais la performance n'est pas connue, ni les surfaces, ni la nature de ces travaux. Il en va de même quant à la connaissance de la rénovation de l'éclairage public. Localement, le SDE 82 propose aux communes du cofinancement calibré autour d'un nombre de point lumineux à rénover. Ce nombre a été revu à la hausse en 2022. Par ailleurs, le nombre de communes passant en extinction partielle est en augmentation sur le territoire.

La CCGSTG a quant à elle engagé un lourd travail de regroupement de ses fournisseurs d'énergie. La CCGSTG est issue de la loi NOTRE (2017). Ainsi chaque ancienne structure avait ses propres fournisseurs, et contrats. Dès 2020, un regroupement d'achat a été engagé pour les points de livraison (PDL) inférieurs à 36 kVA avec l'UGAP. En 2022, tous les PDL ont été intégrés au groupement d'achat local d'électricité coordonné par le SDE 82. Parallèlement, la CCGSTG a adhéré au nouveau service départemental mutualisé de Conseiller en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDE 82 pour une durée de 3 ans (2022/2023/2024). Le coût annuel de cette adhésion est d'environ 8500 € soit environ 25 000 € pour 3 ans.

La CCGSTG a aussi initié un travail interne de recensement de son patrimoine afin d'ébaucher un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Un agent a été recruté en 2022 afin de travailler cet axe.

Globalement, le budget annuel intercommunal demeure faible au regard de l'enjeu. Sur le territoire, 3500 m² de bâtiments publics (Intercommunal, communal, autres) doivent être rénovés tous les ans.

Durant ces 3 années, le travail autour de la sobriété énergétique n'a pas été de la même ampleur que celui produit sur le développement des ENr.

- **Finalité 2 (développement des ENR)** : alors que les sujets abordés par cette finalité étaient neufs, complexes, denses, l'ensemble des actions de cette finalité a été au moins initié. Ce résultat très positif est à mettre en lien direct avec les moyens financiers octroyés par les financeurs de l'AAP « Collectivités pilotes pour le développement de projets d'ENR d'envergure territoriaux ». Outre les subventions pour des études, des animations, de la formation pour les élus, cet AAP a permis le recrutement d'un ETP, une chargée de mission entièrement dédiée à cette mission. Les élus mais aussi les partenaires extérieurs, les développeurs privés ont identifié cette interlocutrice de la CCGSTG et en cela c'est déjà une très grande plus-value. Une nuance est à apporter : le travail sur le développement des ENr dans le diffus a été écarté au bénéfice des projets d'envergure et le mix d'énergies renouvelables tend plutôt aujourd'hui vers la production photovoltaïque.

Par ailleurs, l'engagement via notamment la stratégie financière à adopter doit être finalisé pour remplir l'enjeu de la maîtrise du développement des ENR et pour bénéficier de véritables retombées locales dont des retombées financières et fiscales.

Le travail a été initié sur la base d'une étude départementale sur les ENr copilotée par la DDT 82 et le SDE 82.

Pour compenser la finalité 1 qui ne parvient pas aujourd'hui à suivre une courbe tendancielle visant les objectifs du TEPOS 2040, la feuille de route des ENR validée à ajuster à la hausse les objectifs du PCAET : en 2019 le PCAET élaboré visait 295 GWh/an, la feuille de route des ENR de 2021 a monté à 364.

- **Finalité 3 (Mobilité)** : les actions de cette finalité répondent à l'enjeu prioritaire pour le territoire en termes d'émission de GES, de consommation d'énergie et d'émission de polluants atmosphériques et donc de qualité de l'air.



Les actions de cette finalité ont été fortement impactées par le positionnement de la CCGSTG sur la loi LOM de 2019. En 2021, l'EPCI a décidé de ne pas prendre la compétence, de laisser son exercice à la région Occitanie. Aussi l'atteinte des objectifs dépendra aussi de l'action régionale. La collaboration entre la région Occitanie et la CCGSTG est étroite et a donné lieu à des évolutions notables.

- Sur la réduction des distances au quotidien et la place de la voiture, la CCGSTG n'a pas de retour des actions entreprises par les communes pour redynamiser les centres bourgs et sur les opérations Bourg centre. La CCGSTG a réalisé une étude sur l'opportunité de créer des tiers lieux. En conclusion, les communes ont décidé de garder la compétence de création de ces tiers lieux.

Sur l'action des « nouvelles formes de travail », le retour ne peut porter que sur l'action entreprise par la CCGSTG. En effet, la mise en place du télétravail était prévue dès janvier 2020 pour un nombre limité d'agents. La crise sanitaire a imposé l'extension de cette forme de travail ; plus d'agents sont aujourd'hui concernés et le dispositif a été étendu de 1 à 2 jours de télétravail/semaine/agent. Ce format se poursuit au-delà de la crise sanitaire. Pour la même raison, l'emploi des visioconférences, webinaires s'est démocratisé et pérennisé.

Les communes ont été interrogées sur la mise en place du télétravail pour leurs agents : cette pratique n'est pas mise en œuvre. Les postes des agents communaux s'y prêtent peu.

Le déploiement de la fibre par le SDAN s'est poursuivi avec le financement des communes et de la CCGSTG.

- Sur l'offre d'alternatives attractives à la voiture individuelle, depuis 2020, quatre nouvelles lignes régulières Lio desservent la CCGSTG (lignes 377, 388, 811, 814). La région n'a pas encore mis en place les indicateurs de suivi. Deux lignes de TAD sont toujours actives sur le territoire. Elles devront être réinterrogées au regard de la compétence à exercer par la région.

Il y a trois gares sur le territoire qui sont des Pôles d'Echanges Multi modaux (PEM). Ces PEM sont saturés. La CCGSTG a lancé une réflexion sur le rabattement en modes actifs des centres bourgs vers les gares pour diminuer l'usage de la voiture et désaturer les PEM. La CCGSTG a accompagné la commune de Dieupentale dans l'aménagement d'une piste cyclable du centre bourg au pont en direction du PEM (dont les travaux doivent se terminer début 2023).

Concernant le développement de la pratique du vélo, la CCGSTG s'est lancée dans la refonte du schéma cyclable intercommunal sur 2022-2023.

En ce qui concerne le développement du covoiturage, la CCGSTG s'est engagée dans la création de 7 aires de covoiturage d'intérêt intercommunal. Les communes concernées sont : Aucamville, Campsas, Dieupentale, Grisolles, Montech, Nohic et Verdun/Garonne. En 2021, les consultations ont été lancées, les marchés ont été attribués et des premières études ont été initiées. En 2022, les premiers travaux ont commencé. Le programme global de création de ces sept aires de covoiturage est estimé à 1045 000 € Pour compléter ce dispositif, la CCGSTG va expérimenter la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique sur les axes à fort flux. En 2021, la convention avec C2E a été signée. En 2022, l'opération a été lancée avec des phases de sensibilisation des élus, de la co construction avec les habitants. Le démarrage de l'expérimentation est prévu sur 2023 sur trois lignes.

Les bornes de recharge des véhicules électriques sont essentiellement déployées par le SDE 82. En 2022 le territoire abritait 13 bornes pour 9670 charges. Le SDE 82 est en réflexion pour une extension éventuelle de son réseau. Le schéma départemental de déploiement des IRVE sera achevé en 2023.

Globalement beaucoup d'actions ont été démarrées. Les investissements sont importants. Il sera important de suivre l'usage de ces différentes nouvelles solutions. Au regard de l'enjeu et des impacts, il faudra examiner si les investissements sont suffisants.

Depuis 2020, la CCGSTG est adhérente à l'association ATMO sans qu'aucune réelle action ne soit engagée. Le diagnostic du PCAET a révélé que la qualité de l'air n'est pas encore un enjeu pour le territoire. L'enjeu serait de garder une bonne qualité de l'air.

La CCGSTG est labellisée Eco mobilité par l'ADEME ainsi que l'une des communes (Orgueil).

La CCGSTG finance 0.5 ETP pour la mission Mobilité et envisage un 1 ETP en 2023.

- Finalité 4 (anticipation au changement climatique : eau / chaleur/ plantation/ risque naturel) :

Peu d'actions ont été initiées sur cette finalité. Il est tout de même important de souligner que l'exercice de la compétence « eau » ne rend pas la tâche aisée. La CCGSTG dispose de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. A ce titre elle adhère à cinq syndicats de cours d'eau qui



traversent son territoire et gère en régie un secteur non couvert par ces syndicats. Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) constitue la planification pluriannuelle, structurée et cohérente des interventions et moyens. Ce PPG concerne les affluents rive droite de la Garonne et est construit en partenariat avec les intercommunalités voisines. Dans ce cadre, une étude de priorisation de restauration des zones humides a été effectuée.

Un guide du riverain a été édité en 2021 à destination des propriétaires.

La CCGSTG est adhérente à l'association Campagnes Vivantes 82. Dès 2021, cette adhésion a été complétée par des subventions pour que l'association propose des interventions, conseils aux services de la CCGSTG.

En 2021, cette subvention s'élevait à environ 800 €

En 2022, l'action est montée en puissance (subvention de 6350 €) via une convention de partenariat et une convention pour le dispositif Commune'haie qui consiste à subventionner la plantation de mètre linéaire de haie ; la CCGSTG a octroyé une subvention pour 1km de haie.

Sur l'évolution des pratiques agricoles, en 2022, la CCGSTG a cofinancé l'accompagnement de la chambre d'agriculture 82 auprès d'agriculteurs volontaires sur le dispositif Agrinnov'. Sur un cout global de 1600 € la CCGSTG prend en charge 1280 € et ce, pour l'accompagnement de 5 agriculteurs. Fin 2022, deux agriculteurs ont bénéficié de cet accompagnement.

L'avis sur cette finalité est que l'engagement est faible et notamment sur les économies d'eau. Un virage semble devoir s'opérer au regard du contexte actuel et des prévisions à court terme.

- **Finalité 5 (agriculture respectueuse)**: La CCGSTG n'exerce aucune compétence dans ce domaine. Pourtant, une grande partie de son foncier est de nature agricole. Le travail de partenariat (syndicats, chambre d'agriculture...) est donc primordial.

Le bilan sur la mise en œuvre des actions de cette finalité est mitigé. Les avancées dans ce domaine sont dues à la réorientation de missions vers le domaine agricole lors du remplacement ponctuel d'un agent. Sans temps dédié, les objectifs ne peuvent être atteints.

Sur les trois premières années du PCAET, la CCGSTG a adhéré et soutenu la démarche de PAT initié par la chambre d'agriculture 82 avec le soutien du conseil départemental 82.

Un réseau de producteurs locaux a été créé et animé. Un diagnostic agricole a été réalisé. Le label HVE est bien implanté sur le territoire.

Une tentative d'action sur la restauration collective scolaire a été initiée auprès des communes. Cette initiative a malheureusement été avortée (déploiement de l'outil Climat cantine pour des repas scolaires moins émetteurs de GES).

La CCGSTG exerce par ailleurs la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». A ce titre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont régulièrement mises en œuvre et notamment avec les cantines scolaires.

- **Finalité 6 (déchets et économie circulaire) :**

Ici aussi le bilan quantitatif pour cette finalité est mitigé. La crise sanitaire a fortement impacté la mise en œuvre de ces actions car beaucoup sont de nature à mobiliser, animer fédérer, créer des réseaux. D'autre part, tout le pan relatif aux déchets a été impacté pour les mêmes raisons mais aussi car le confinement a amené à une augmentation des tonnages de déchets.

- **Finalité 7 (coordination/pilotage PCAET) :** Pour rappel, 98 % des actions sont portées par la CCGSTG. Dès l'adoption du PCAET, il était entendu que la mobilisation des autres acteurs du territoire autour du portage d'actions était une priorité donnée dès 2020. Le changement de mandature a également heurté la mobilisation au niveau du bloc communal. Pourtant, un certain nombre d'actions a été posé :

- Une commission Energie climat bâtiment a été créée présidée par le vice-président en charge de la transition énergétique,
- Un référent PCAET a été identifié dans chaque commune,
- Le service énergie climat mobilité s'est étoffé d'1 ETP pour la mission ENR (passage de 1.5 à 2.5 ETP),



- La communication relative aux orientations, actions du plan climat a été régulièrement relayée via les outils de communication de la CCGSTG mais aussi auprès de communes grâce à un service communication qui s'est lui aussi étoffé.

Par contre, la mission du chargé de mission Energie climat a migré en 2020 de la tutelle de la direction générale qui offrait une véritable transversalité d'action et de portage technique à la direction du pôle aménagement de l'espace.

Sur cette période, les élus ont été fortement mobilisés sur la thématique ENR, et ils se sont rendus disponibles. Mais cette mobilisation forte s'est faite au détriment des besoins des autres thématiques du PCAET : les actions de la candidature MOBELUS Acteurs (programme de mobilisation des élus pour intégrer la transition énergétique à toutes les politiques sectorielles) n'ont pas pu se déployer correctement.

Les équipes techniques ont aussi connu un fort renouvellement. Ainsi, il y a eu une perte de connaissances, de culture partagée et donc d'implication collective et ce, au sein de chaque direction.

Les éléments contextuels ont porté atteinte au portage politique et technique ; cet aspect sera davantage étudié quand le bilan abordera le travail sur les questions évaluatives et notamment celle relative au rôle de coordination à assurer par la CCGSTG.

Le conseil de développement, qui aurait pu assurer la fonction de mobilisation d'autres acteurs, privés notamment, n'a pas été créé.

Au niveau budgétaire, la CCGSTG n'est pas encore en capacité de mettre en œuvre un « budget énergie » De nombreux services portent des actions du PCAET et il sera intéressant dans l'avenir de suivre toutes les lignes budgétaires dédiées à la mise en œuvre du Plan Climat. Aujourd'hui, la CCGSTG peut aisément suivre l'évolution de deux budgets primitifs : ceux des axes « Energie Climat » et « Mobilité ». Ces derniers ont évolué de la manière suivante (fonctionnement + Investissement) :

	2020	2021	2022	TOTAL
Service Energie Climat	110 540 €	70 741 €	94 498 €	227 779 €
Service Mobilité	91 830 €	772 130 €	1 101 032 €	1 964 992 €
Total	202 370 €	842 871 €	1 195 530 €	2 240 077 €

La part d'investissements pour la mobilité est en forte augmentation d'année en année.

La CCGSTG a adhéré en 2020 au service du SDE82 pour valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Le dispositif a été présenté à toutes les directions. Les recettes générées au terme des 3 ans sont encore anecdotiques.

Au niveau du suivi du PCAET, le dispositif déposé évoquait un bilan annuel à produire et à présenter en conseil communautaire en fin d'année civile avant les arbitrages budgétaires.

Les bilans 2020 et 2021 ont été produits malgré la crise sanitaire mais toutes les instances devant être réunies ne l'ont pas été et notamment le Comité de pilotage (COFIL) avec les partenaires extérieurs. Les débats communautaires ont produit peu d'échange et d'orientations annuelles.

Durant ces trois années, les services « support » du secrétariat général et des ressources humaines ont travaillé ardemment à la dématérialisation de documents : documents pour les bureaux et conseils communautaires et bulletins de paies des agents.

Au gré de la tenue des ateliers (avec des agents ou des élus), il est apparu que le suivi des actions du PCAET est fragile ; très peu d'indicateurs sont produits. Le retour « subjectif » des agents indique que les actions mises en œuvre ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions (rénovation énergétique des bâtiments, exemplarité des collectivités, peu de changements des comportements des usagers...).

Globalement le bilan de la mise en œuvre du programme d'action du PCAET entre 2020 et 2022 pourrait être qualifié de « moyen ».

Au regard des enjeux, des ambitions posées par la collectivité et des délais impartis le bilan intermédiaire manque d'opérationnalité et de résultats.



Mais si l'on intègre tous les éléments contextuels de ce démarrage, l'appréciation pourra facilement être modérée. L'EPCI s'est tout de même saisi de certains domaines d'actions avec 55 % des actions démarrées. Certains axes sont de vraies réussites : actions de la finalité 2 (ENr) et investissements sur les actions « mobilité ».

La transition énergétique et écologique doit passer par le fait d'être véritablement intégrée à **toutes** les politiques sectorielles. Pour aller dans ce sens et en réponse à un atelier, les services faisant remonter leurs besoins pour les budgets primitifs avant arbitrage politique (fiche « action nouvelle ») doivent dès 2023 renseigner un paragraphe indiquant si le projet implique une hausse ou une baisse des consommations, des émissions de GES, des économies d'eau ou autres). Les arbitrages devraient ainsi se faire consciemment.

Cette 1^{ère} étape du bilan a révélé un certain nombre de points qui ont été interrogés :

- Le nombre d'actions (118) est trop important. Il convient de le réduire d'autant que le « calibrage » est hétérogène. « Faire une étude tiers lieux » est au même niveau que « tendre vers un PAT ». Il sera pertinent d'homogénéiser le périmètre des actions. Ce travail a été fait pour les 3 dernières années de ce 1^{er} PCAET (période 2023/2025). Il sera présenté dans la dernière partie.
- Outre le nombre d'actions, le PCAET vient couvrir un très grand nombre de domaines. Il apparaît qu'il sera compliqué de tout faire aboutir. Pour les 3 dernières années, un travail de priorisation sur les objectifs opérationnels (à 2030) a été fait avec les agents, avec des élus municipaux et avec les maires (en conférence des maires). Ce travail devrait permettre de faciliter l'arbitrage politique et notamment via les arbitrages financiers. Ce travail sera également présenté ci-après.
- 98 % des actions sont portées par la CCGSTG. Cela est grandement dû au parti pris lors de l'élaboration du PCAET avec une forte mobilisation des élus après la fusion de la loi NOTRE Aujourd'hui et pour demain, il est admis que cet indicateur révèle un manquement par rapport à ce que doit être un PCAET : **un PCAET ne doit pas être un document de l'EPCI mais du territoire**. Il est urgent de mobiliser, entraîner les autres acteurs publics et privés à agir ou à valoriser ce qui se fait déjà. Des actions portées par d'autres doivent apparaître dans le futur PCAET. Pour cela le travail de sensibilisation/mobilisation devrait débuter dès 2023 grâce aux techniciens mais aussi aux élus.



Actions phares engagées sur 2020/2022 dans les finalités

Finalité 1 :

- PLUI 12 adopté
- Déploiement du GURE 82 porté par le CAUE 82
- Maintien de l'aide à la rénovation (écochèque)
- Diffusion de kits précarité énergétique
- Adhésion au service CEP porté par le SDE82
- Travail sur les marchés d'achat d'électricité
- PPI bâtiments initiée

Finalité 2 :

- AAP Collectivité pilote pour des projets d'envergure
- 1 ETP chargé de mission ENR
- Feuille de route du développement des ENR validée
- Charte photovoltaïque validée
- 1^{er} AMI toitures publiques PV lancé
- Groupes de gouvernance créés
- Prise de part à la SCIC Enercit 82

Finalité 3 :

- Positionnement sur la loi LOM
- Etude tiers lieux réalisée
- Mise en place et déploiement rapide du télétravail au sein de la CC
- Déploiement de 4 lignes Lio
- Déploiement d'aires de covoiturage d'intérêt communautaire
- Etude/préparation pour des lignes de covoiturage dynamique
- Démarrage refonte du schéma cyclable



Actions phares engagées sur 2020/2022 dans les finalités (suite)

Finalité 4 :

- Etude de priorisation des zones humides
- Investissement PPG
- Guide du riverain 2021
- Partenariat actif avec Campagnes vivantes 82 et adhésion dispositif Commune haie
- Co-financement dispositif AgrInnov en 2022 portée par la chambre d'agriculture 82 (2 exploitations accompagnées en 2022)

Finalité 5 :

- Soutien de la CCGSTG au projet d'alimentation territoriale porté par la chambre d'agriculture 82 et le CD82
- Diagnostic agricole réalisé
- Création d'un réseau de producteurs
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Finalité 6 :

- Toutes les actions liées à la politique de collecte, traitement et prévention des déchets ménagers et assimilés

Finalité 7 :

- 1 commission Energie climat Bâtiments interco/ 1 VP
- 1 référent PCAET/commune
- Dématérialisation de documents d'instances de gouvernance de la CCGSTG
- Mise en place du forfait mobilité durable au sein de la CCGSTG
- Bilan annuel 2020 et 2021



B – Partage des premières tendances observées sur le territoire (données OREO)

Un PCAET a comme objectifs de lutter contre le changement climatique (CC), de préserver la qualité de l'air, d'adapter les territoires aux vulnérabilités actuelles et à venir dues au changement climatique en :

- Baissant les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- Baissant les consommations d'énergies,
- Sortant de l'usage des énergies fossiles fortement émettrices en développant la production d'énergies non ou moins émettrices, les énergies renouvelables (ENr),
- En séquestrant le carbone,
- En baissant les émissions de polluants atmosphériques,
- En mettant en place les actions d'adaptation au changement climatique.

Le diagnostic, dont l'année de référence est 2015, a indiqué que le territoire :

- Emettait 123 000 KTCO₂e,
- Consommait 594 000 MWh,
- Produisait 79 000 MWh grâce aux ENr,
- Stockait 11 500 000 TCO₂e.

Depuis 2015, au niveau régional l'accès aux données s'est organisé. L'Observatoire Régional de l'Energie d'Occitanie (OREO) transmet maintenant des données annuelles qui permettent de suivre l'efficacité des actions entreprises.

La méthodologie employée diffère de celle suivie pour l'élaboration du PCAET. Aussi certaines différences apparaissent. Pour notre territoire, cela est particulièrement vrai concernant le secteur des « déchets ». La DRIMM est implantée sur le territoire. Or elle collecte les déchets d'autres collectivités. L'EPCI avait fait le choix de restreindre les émissions/consommations à la production des déchets générés par les usagers de la CCGSTG.

Malgré les différences, l'EPCI décide de suivre les indicateurs OREO à l'avenir

Les ambitions chiffrées du PCAET du territoire de la CCGSTG sont rassemblées dans le cadre de dépôt.

Diagnostic		
Secteur	Emission GES en TeqCO ₂	Consommations énergétiques finales en GWh
Résidentiel	32 297,00	244,00
Tertiaire	3 451,00	92,30
Transport routier	127 460,00	212,40
Autres transports	0,01	0,01
Agriculture	21 484,00	33,70
Déchets	4 719,00	0,01
Industrie hors branche énergie	382,00	11,70
Industrie branche énergie	0,01	0,01
Année de comptabilisation	2015	2015



Partie 1 - Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les émissions de GES et les consommations énergétiques

	Diagnostic		Objectifs de réduction des émissions de GES				Objectifs de maîtrise des consommations énergétiques			
	Emissions GES en TeqCO ₂	Consommations énergétiques finales en GWh	Emissions GES en 2021 en TeqCO ₂	Emissions GES en 2026 en TeqCO ₂	Emissions GES en 2030-31 en TeqCO ₂ (Facultatif)	Emissions GES en 2050 en TeqCO ₂	Consommation d'énergétique finales en 2021 en GWh	Consommation d'énergétique finales en 2026 en GWh	Consommation d'énergétique finales en 2030-31 en GWh (Facultatif)	Consommation d'énergétique finales en 2050 en GWh
Résidentiel	32297	244	30684	27886	25557	9945	233,9	221,6	211,7	113,3
Tertiaire	3451	92,3	3186	2705	2320	1220	82,8	67,4	55	11
Transport routier	127460	212,4	56084	47511	40833	9130	203,7	186	171,9	51,6
Autres transports	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Agriculture	21484	33,7	19492	16786	14621	10271	31	28	25,6	21,2
Déchets	4719		4689	4173	3760	484	/			
Industrie hors branche énergie	382	11,7	379	352	329	248	11,7	11,3	11	5,8
Industrie branche énergie	0		0	0	0	0	/			
Année de comptabilisation	2015									
Observations/Remarques	Scénario : postes réglementaires avec leviers endogènes (malgré Bilan C territorial)									

Partie 3 - Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les énergies renouvelables (ENR)

Filière de production		Diagnostic							
		Production des ENR	Année de comptabilisation						
Electricité (en MWh)	Eolien terrestre	0	2015						
	Solaire photovoltaïque	10563	2015						
	Solaire thermodynamique	0							
	Hydraulique	3066	2015						
	Biomasse solide	0							
	Biogaz	11304	2015						
	Géothermie	0							
Chaleur (en MWh)	Biomasse solide	53850	2015						
	Pompes à chaleur	/							
	Géothermie	0							
	Solaire thermique	/							
	Biogaz	0							
Biométhane (en MWh)		0							
Biocarburants (en MWh)		0							
Filière de production		Production des ENR				Consommation des ENR			
		Objectifs 2021	Objectifs 2026	Objectifs 2030-31 (Facultatif)	Objectifs 2050	Objectifs 2021	Objectifs 2026	Objectifs 2030-31 (Facultatif)	Objectifs 2050
Electricité (en MWh)	Eolien terrestre	40000	40000	40000	90000	?	?	?	?
	Solaire photovoltaïque	91946	119029	128029	192029	?	?	?	?
	Solaire thermodynamique								
	Hydraulique	3066	3066	3066	3066	?	?	?	?
	Biomasse solide								
	Biogaz	11304	11304	11304	11304	?	?	?	?
	Géothermie								
Chaleur (en MWh)	Biomasse solide	54462	54830	55320	57769	54462	54830	55320	57769
	Pompes à chaleur								
	Géothermie								
	Solaire thermique								
	Biogaz								
Biométhane (en MWh)			4167	12500	12500	?	?	?	?
Biocarburants (en MWh)						20,37	18,6	17,19	5,16
		Objectifs 2021	Objectifs 2026	Objectifs 2030-31 (Facultatif)	Objectifs 2050				
Valorisation du potentiel d'énergie de récupération (en MWh)									
Valorisation du potentiel de stockage énergétique (en MWh)									
Observations/Remarques									

Partie 5 - Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les polluants atmosphériques

	Diagnostic pour les émissions de polluants atmosphériques (en t/an)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel	67,5121	65,868	25,2122	6,0791	214,13	0
Tertiaire	0,1183	0,1183	3,787	0,8834	0,1108	0
Transport routier	85,203	52,3466	531,0049	3,5586	11,151	8,5228
Autres transports	0	0	0	0	0	0
Agriculture	57,0419	25,9694	107,9607	1,0476	22,1058	273,6464
Déchets						
Industrie hors branche énergie	102,8911	70,0391	49,2926	5,3228	0,6464	0,6362
Industrie branche énergie						
Année de comptabilisation	2015	2015	2015	2015	2015	2015

	Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques <u>pour</u> <u>2021</u> (en t/an)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel	65,41	63,82	24,43	5,89	207,46	0,00
Tertiaire	0,11	0,11	3,52	0,82	0,10	0,00
Transport routier	83,10	51,05	517,88	3,47	10,88	8,31
Autres transports	/	/	/	/	/	/
Agriculture	53,59	24,40	101,44	0,98	20,77	277,52
Déchets	/	/	/	/	/	/
Industrie hors branche énergie	103,64	70,55	49,65	5,36	0,65	0,64
Industrie branche énergie	/	/	/	/	/	/

	Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques <u>pour</u> <u>2026</u> (en t/an)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel	61,99	60,48	23,15	5,58	196,63	0,00
Tertiaire	0,09	0,09	2,89	0,67	0,08	0,00
Transport routier	76,02	46,71	473,79	3,18	9,95	7,60
Autres transports	/	/	/	/	/	/
Agriculture	48,44	22,05	91,67	0,89	18,77	276,40
Déchets	/	/	/	/	/	/
Industrie hors branche énergie	100,37	68,32	48,08	5,19	0,63	0,62
Industrie branche énergie	/	/	/	/	/	/

	Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques <u>pour 2030-31</u> (en t/an) (Facultatif)						Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques <u>pour 2050</u> (en t/an)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel	59,261	57,817	22,131	5,336	187,958	0,000	31,349	30,586	11,707	2,823	99,431	0,000
Tertiaire	0,074	0,074	2,383	0,556	0,070	0,000	0,015	0,015	0,467	0,109	0,014	0,000
Transport routier	70,362	43,229	438,514	2,939	9,209	7,038	20,710	12,724	129,072	0,000	2,711	2,072
Autres transports	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Agriculture	44,310	20,173	83,863	0,814	17,172	275,506	35,932	16,359	68,007	0,660	13,925	275,282
Déchets	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Industrie hors branche énergie	97,756	66,544	46,832	5,057	0,614	0,604	51,028	34,736	24,446	2,640	0,321	0,316
Industrie branche énergie	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Observations/Remarques	Diagnostic données 2015 : Atmo											

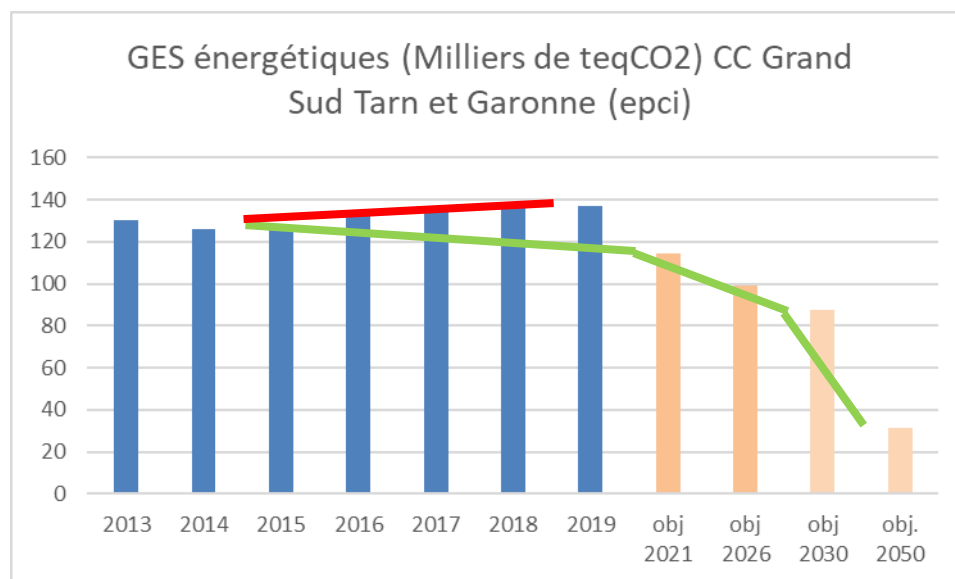
Les indicateurs aujourd’hui fournis par OREO permettront de savoir si le PCAET répond aux objectifs. Malheureusement pour ce bilan à mi-parcours en fin d’année 2022, cette analyse n’est pas possible car les données fournies couvrent la période 2013 – 2019. Or la mise en œuvre a débuté en 2020.

Dans le cadre de l’élaboration de ce bilan à mi-parcours, la CCGSTG a pourtant observé les tendances et les a confrontées aux objectifs du PCAET afin d’observer la réalité des chiffres et d’en tirer certains enseignements.

Concernant les émissions de GES

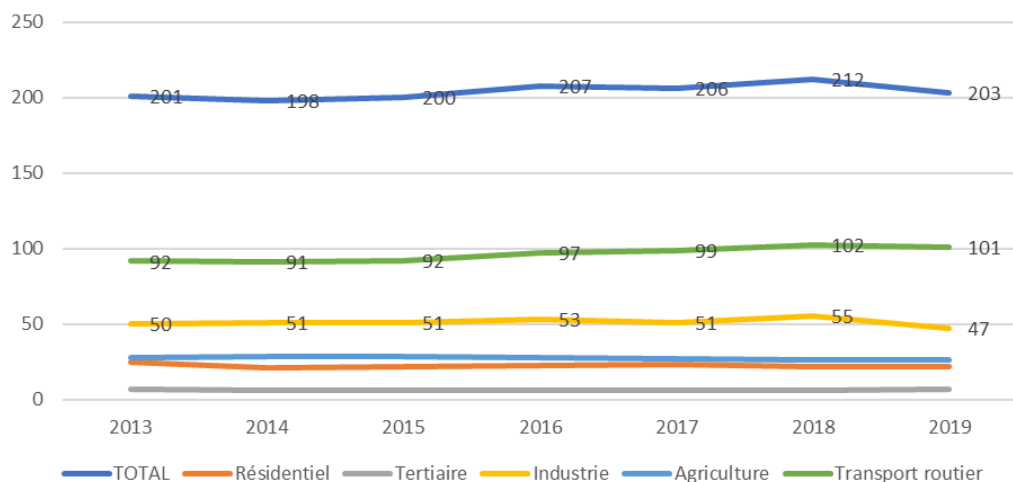
Période	Emission de GES (en milliers de teqCo2)
2013	130
2014	126
2015	127
2016	133
2017	135
2018	138
2019	137
Obj.2021	114.5
Obj.2026	99.413
Obj.2030	87.42
Obj.2050	31.23

GES énergétiques (Milliers teq CO2) source OREO



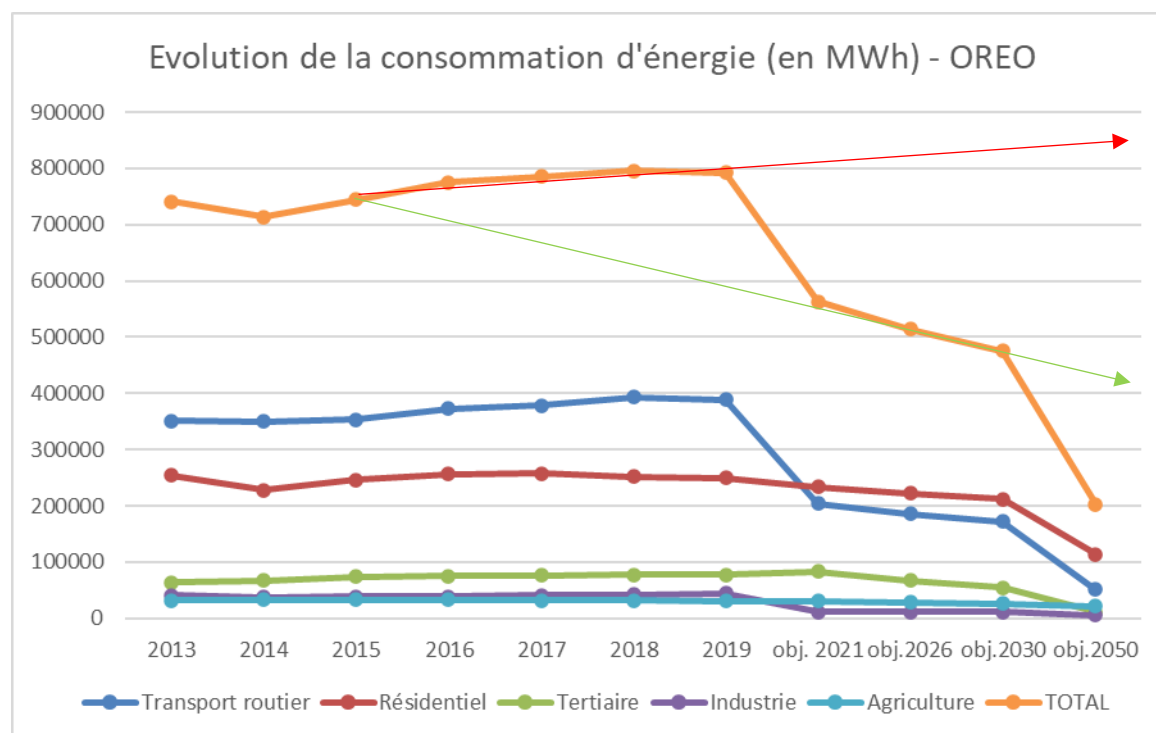
L’année de référence du PCAET est 2015. Le PCAET doit baisser les émissions de GES de 30 % d’ici 2030 (---). Pour les émissions de GES, la tendance est à l’augmentation (---) (+ 7.8 % par rapport à 2015). Cette augmentation concerne tous les secteurs :

Emissions de GES par secteur d'émission (Hors UTCAF) kteqCO2



Source : OREO

Concernant les consommations d'énergies :



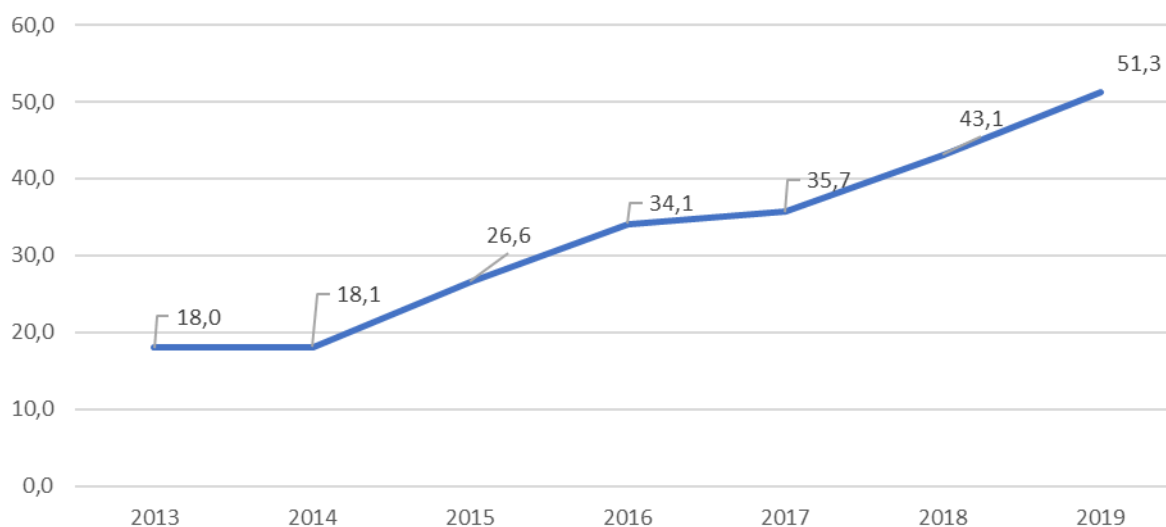
Le constat est le même que pour l'évolution des émissions de GES : consommations à la hausse tout secteur confondu (→) (+ 1.5 % par rapport à 2015). Le PCAET doit les baisser de 20 % en 2030 par rapport à 2015 (→).

Concernant la production des ENr

L'objectif à 2030 est de couvrir les consommations du territoire par 53 % de production d'énergies renouvelables. L'EPCI souhaite que le territoire soit TEPOS en 2040.

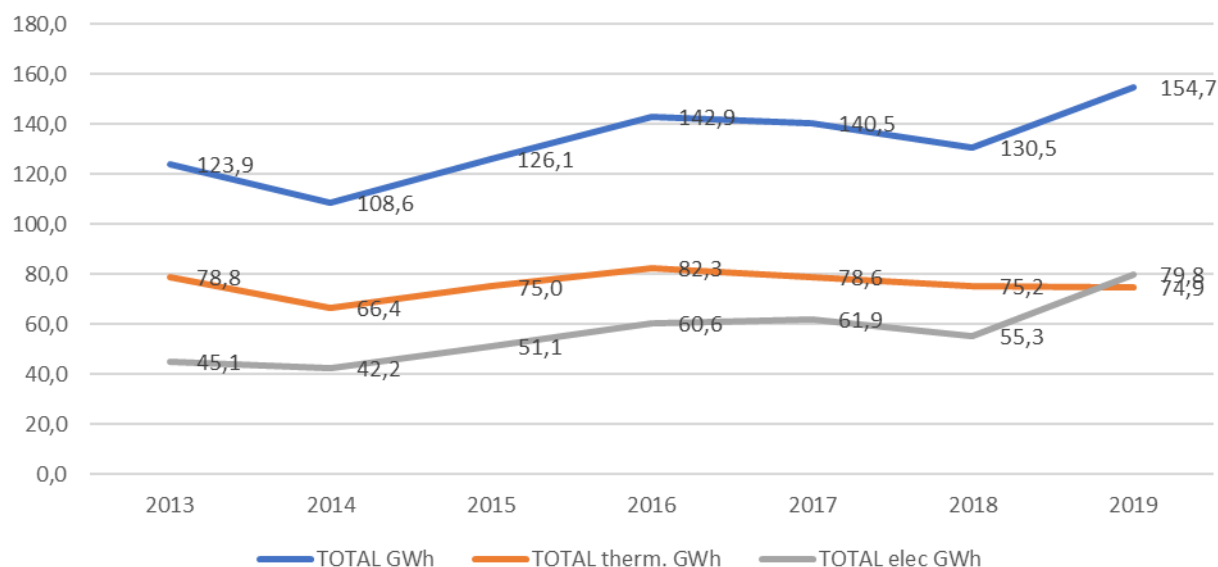


Evolution de la puissance installée (MW)



Source : OREO

Evolution de la production ENR (elec.+ thermique) en GWh

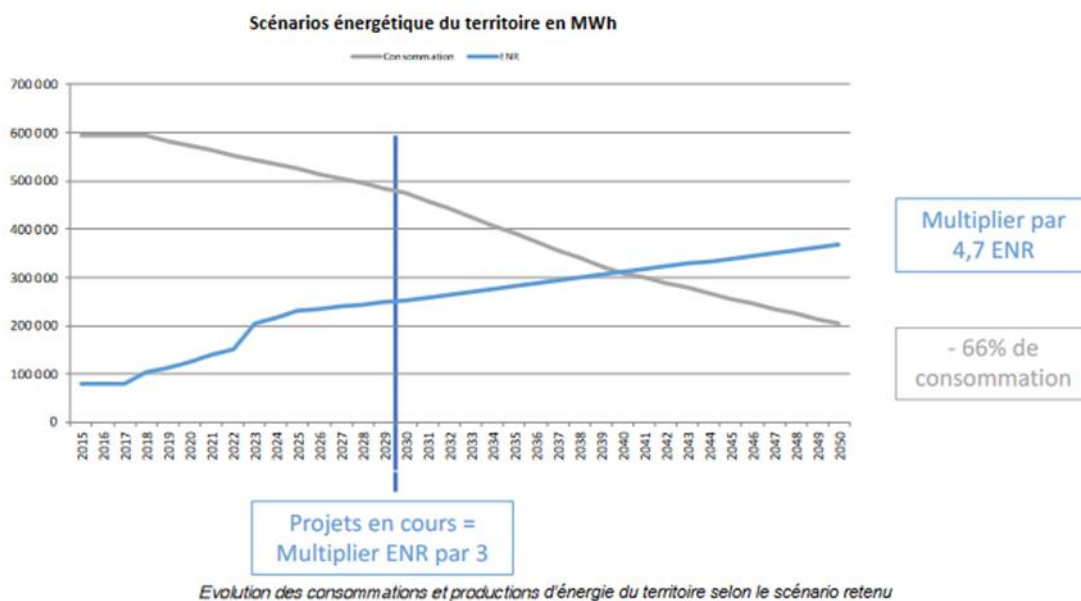


La puissance installée et la production ont régulièrement augmenté sur le territoire (+28.6 GWh) sans action spécifique du PCAET (avant 2019). Ce fait souligne l'enjeu pour le territoire de maîtrise de développement des projets ENR. Les territoires ruraux sont fortement sollicités par les développeurs pour accueillir les projets. Le PCAET doit permettre de qualifier ces projets, de décider où les implanter et surtout d'ancrer de nouvelles ressources pour le territoire.

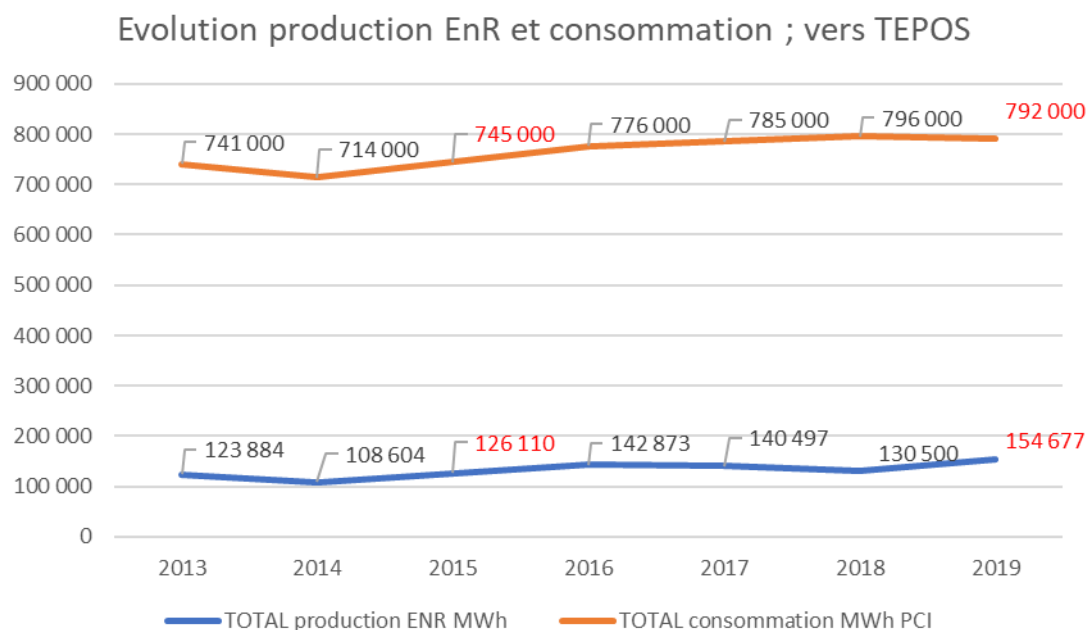
L'augmentation de la production d'ENR électrique est corrélée par la forte hausse de la production photovoltaïque. Cette filière est aujourd'hui majoritaire ; le PCAET s'est fixé un enjeu de MIX d'énergie ENR.



Concernant le scénario TEPOS à 2040, voici la représentation graphique des objectifs de baisse de consommations (politique de sobriété) associée à l'augmentation des productions d'ENR sur la période 2015 – 2050.



Sur la période 2013 – 2019, voici ce que révèlent les données OREO : en 2019, les ENr couvrent 19.5 % de la consommation d'énergie du territoire (l'objectif à 2030 est une couverture à 53 %).



Les inflexions attendues de courbes ne sont pas constatées, malgré la distorsion apportée par le pas de temps.

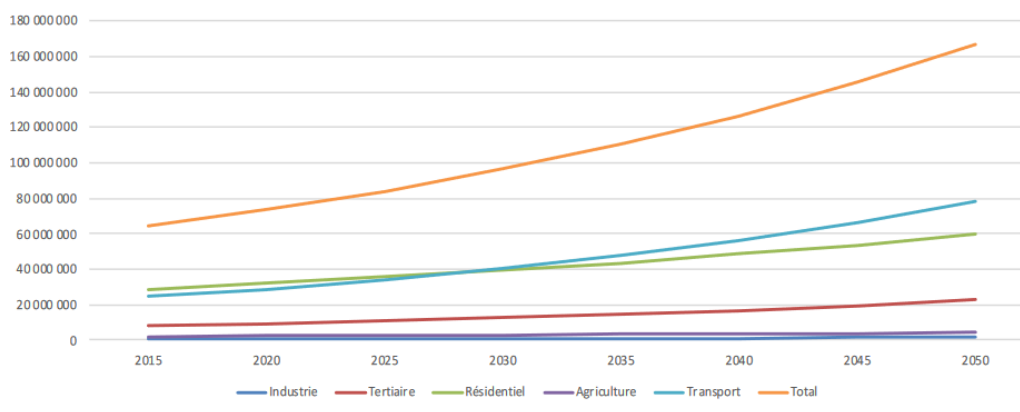
Concernant le coût des énergies (facture énergétique)

Le temps des diagnostics du PCAET avait examiné l'évolution de la facture énergétique sur la base des éléments connus à l'époque.

En 2015, cette facture était d'environ 64 millions d'euros (hors consommations liées à l'A62). Les prévisions du moment faisaient monter cette facture en 2030 à 96 millions d'euros soit une augmentation de 50 % environ.



Vulnérabilité à l'augmentation du prix de l'énergie par secteur, en €
= prix futur appliqué au territoire actuel



Augmentation de la facture énergétique de 2015 à 2050

A cette époque, l'impact de ce surcoût pour certains acteurs ou secteurs avait été calculé :

	Unité	Coût par unité 2015 en €	Coût par unité 2030 en €	Surcoût par unité en €	% d'augmentation
Total habitants	Habitant	1 145 €	1640 €	497 €	43%
Part logement	Habitant	686 €	923 €	238 €	35%
Part déplacement	Habitant	459 €	718 €	259 €	57%
Industriel	Emploi industriel	1 326 €	1732 €	406 €	31%
Tertiaire	Emploi tertiaire	2114 €	3250 €	1136 €	54%

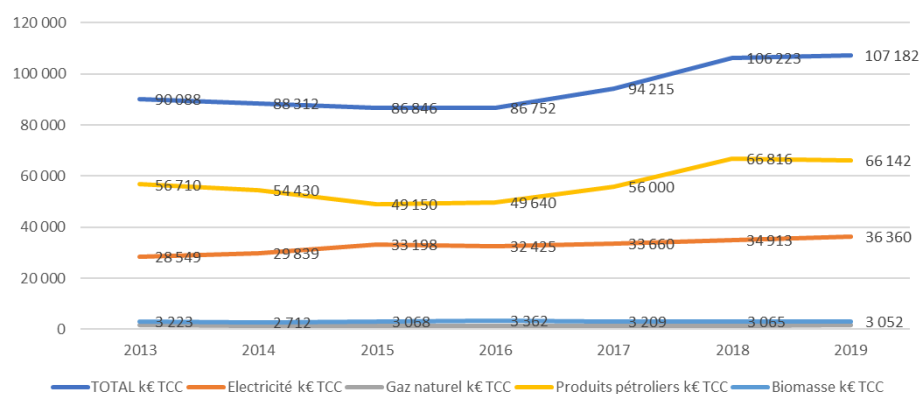
Evolution du coût de l'énergie par secteur et par unité

Si ces surcoûts d'ici 2030 pouvaient déjà être préoccupants en 2019, le basculement vers la crise politico-socio-économique actuelle (2022/2023) associée aux préoccupations liées à la sécheresse ne peuvent qu'augmenter le niveau d'alerte.

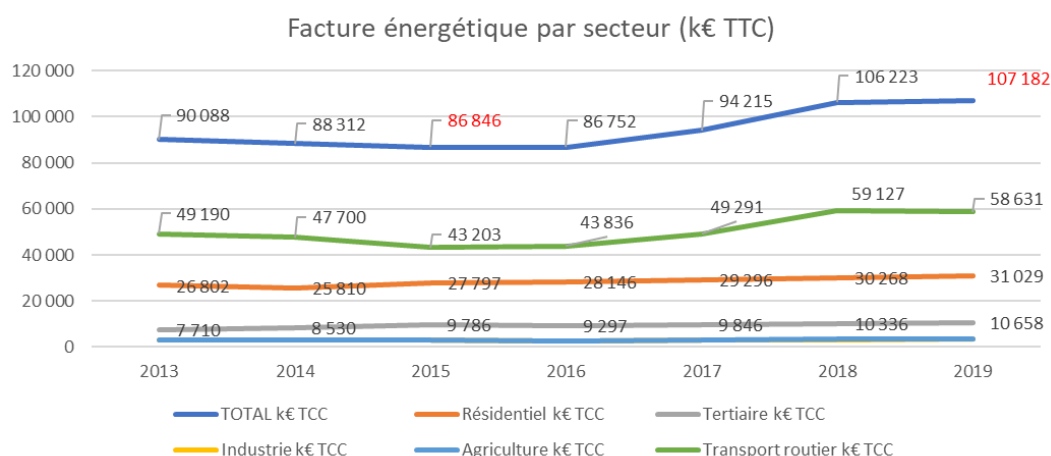
Les données OREO, toujours sur la période 2013-2019, amènent des précisions.

Par type d'énergie

Facture énergétique par type d'énergie



Par secteur d'activité



Selon la méthode employée par OREO, il est remarquable de noter que dès 2019, la facture énergétique pour notre territoire est déjà 107 millions d'euros, avec une base en 2015 de 86 millions (au lieu de 64). La différence de cette base peut s'expliquer par le périmètre appliqué. OREO compte la totalité de l'activité de la DRIMM de MONTECH. La CCGSTG avait fait le choix lors de l'élaboration de ne comptait que les émissions, consommations liées directement à la production de ses propres déchets.

Après les carburants, l'électricité demeure l'énergie la plus chère. Or la part d'électricité dans le résidentiel ne fait qu'augmenter (chauffage et électricité spécifique).

Si ces informations ne peuvent aider la collectivité à savoir si les actions entreprises dans le cadre du PCAET sont efficaces ou non (période couverte) et ne peuvent donc apporter une aide sur le suivi/évaluation, elles ont le mérite de nous indiquer si la direction prise est bonne.

En tout état de cause, ce n'est pas le cas. D'autant que si des indicateurs ont augmenté entre 2015 et 2019, alors les actions du PCAET devront fournir plus de résultats qu'annoncé afin de combler un nouveau retard.

Il sera intéressant d'avoir les données des années 2020, 2021 et 2022, années de crise sanitaire et crises énergétique. Les impacts des activités de l'Homme devraient se révéler de manière plus tangible.



C – Evaluation par l’approche des questions évaluatives

Cette approche s’ancre sur la méthode d’évaluation stratégique et participative travaillée avec la DREAL Occitanie en 2017.

Grâce à cette méthode, la collectivité peut interroger ses pratiques. Elle sera en mesure d’apporter des mesures correctives sur le PCAET sur la période 2023-2025.

Deux questions évaluatives ont été travaillées dans le cadre de ce bilan à mi-parcours :

- La CCGSTG est-elle une bonne coordinatrice du PCAET ?
- Quels sont les freins et leviers à l’action locale ?

C-1 – La CCGSTG est-elle une BONNE coordinatrice du PCAET ?

Le comité technique du 20/09/2022 a répondu collectivement à cette question.

Dans les consignes, il a été demandé de toujours apporter une solution ou de répondre au problème posé ou révélé afin de dépasser le simple constat La restitution brute figure sur la page ci-après.

Visuellement la perception n’est pas équilibrée. Les contributions sur les aspects à améliorer sont plus nombreuses que celles justifiant d’un rôle de coordinateur bien assuré. Les raisons sont :

- Il y a trop d’actions et les moyens humains alloués à la mise en œuvre d’un tel programme sont insuffisants, Dans le même temps les arbitrages budgétaires n’appuient pas cette ambition.
- Parallèlement, les ambitions des élus sont trop grandes au regard des moyens humains, techniques et des capacités financières de la collectivité.
- Durant ces 3 premières années, l’effort s’est concentré sur la finalité ENR, au détriment des autres enjeux. L’état d’avancement du programme d’actions confirme ce point,
- La transversalité, en interne, est absente entre pôles et entre élus, cela a d’autant plus d’impacts que 98 % des actions sont portées par la CCGSTG.
- La mobilisation des partenaires extérieurs a été trop faible durant cette période. L’animation territoriale et la communication doivent être relancée. Il est primordial d’inscrire dans le prochain PCAET des actions portées par les autres partenaires territoriaux. C’est le binôme chargée de mission climat et du VP climat qui doit se remobiliser sur cette question.
- Il existe une baisse d’intérêt des élus. Faut-il mettre ce fait en lien avec le renouvellement de la mandature et le fait qu’il faille « reprendre à zéro » la montée en compétence, la sensibilisation des élus ?

Les items venant renseigner le fait que la CCGSTG serait une bonne coordinatrice sont (repris tels que donnés par les agents) :

- Le financement par la CCGSTG de 2 ETP pour le service Energie climat mobilité,
- De beaux projets ont ou vont émerger sur les axes mobilité et « ENr »,
- Le fait que 98 % des actions soient portées par la CCGSTG

L’analyse de la chargée de mission est que :

- o *D’une part 2 ETP cités par le COTECH sont à clarifier : 1 ETP correspond au poste de chargé de mission climat dont une partie est dédiée à la coordination du PCAET et 1 chargée de mission pour le développement des ENR, Or d’autres ETP mettent en œuvre des actions du plans climat (zone humide, planification, mobilités...)*
- o *D’autre part ces 3 raisons ne sont pas réellement en lien avec le fait que la CCGSTG soit une bonne ou moins bonne coordinatrice. Il s’agit plutôt de révéler qu’elle est réellement partie prenante et engagée.*
- La CCGSTG grâce au service communication relaie beaucoup les informations sur son territoire.

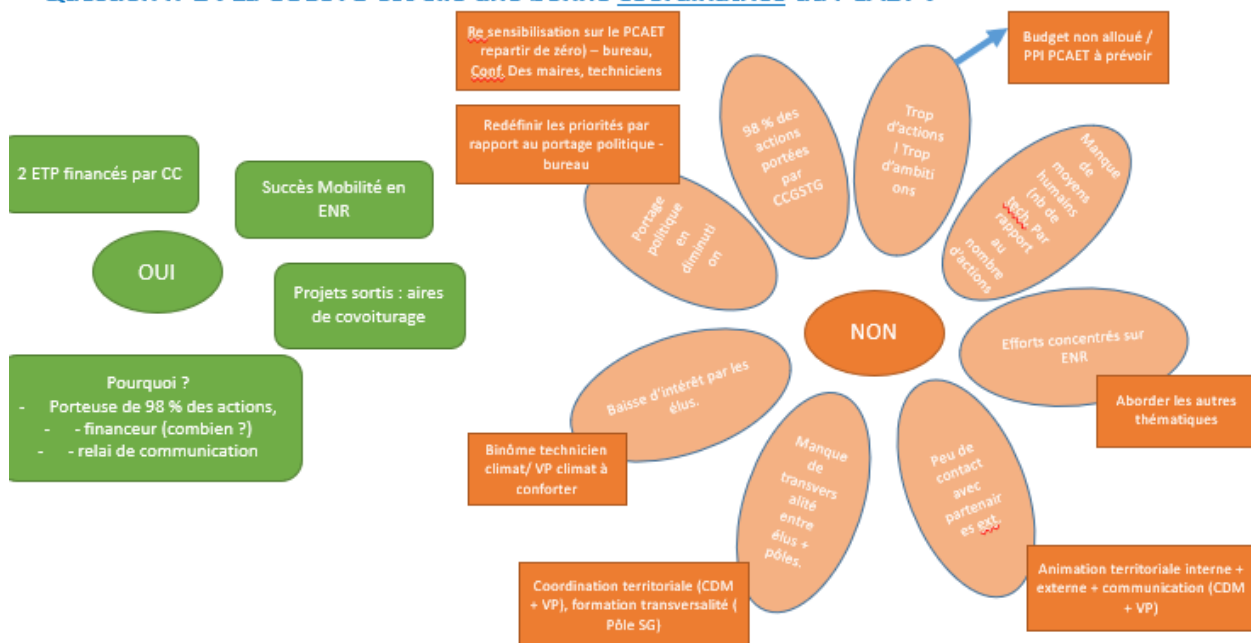
Pour améliorer son rôle de coordinatrice de la transition énergétique, la CCGSTG doit relancer l’animation territoriale, les rencontres avec tous les acteurs afin de les engager. Cette mission est d’abord dévolue au binôme chargée de mission climat/ VP climat mais chaque agent de la CCGSTG doit se faire le relai de ces ambitions dans ses propres missions. Ce travail de sensibilisation doit s’appliquer en interne.

Sur le fait qu’il y ait beaucoup d’actions, c’est indéniable ! Et il faut diminuer ce nombre. Mais dans un premier temps, cette amélioration passera par une ré-écriture d’action, un recalibrage de certaines. Cela sera proposé en dernière partie de ce bilan via l’ajustement du programme d’actions du PCAET sur la période 2023-2025.



Sur la dichotomie entre les ambitions et les moyens alloués, un travail de priorisation des objectifs opérationnels a été fait par le COTECH, par des élus communaux et par les maires réunis en conférence des maires.

Question n°1 : La CCGSTG est elle une bonne coordinatrice du PCAET ?



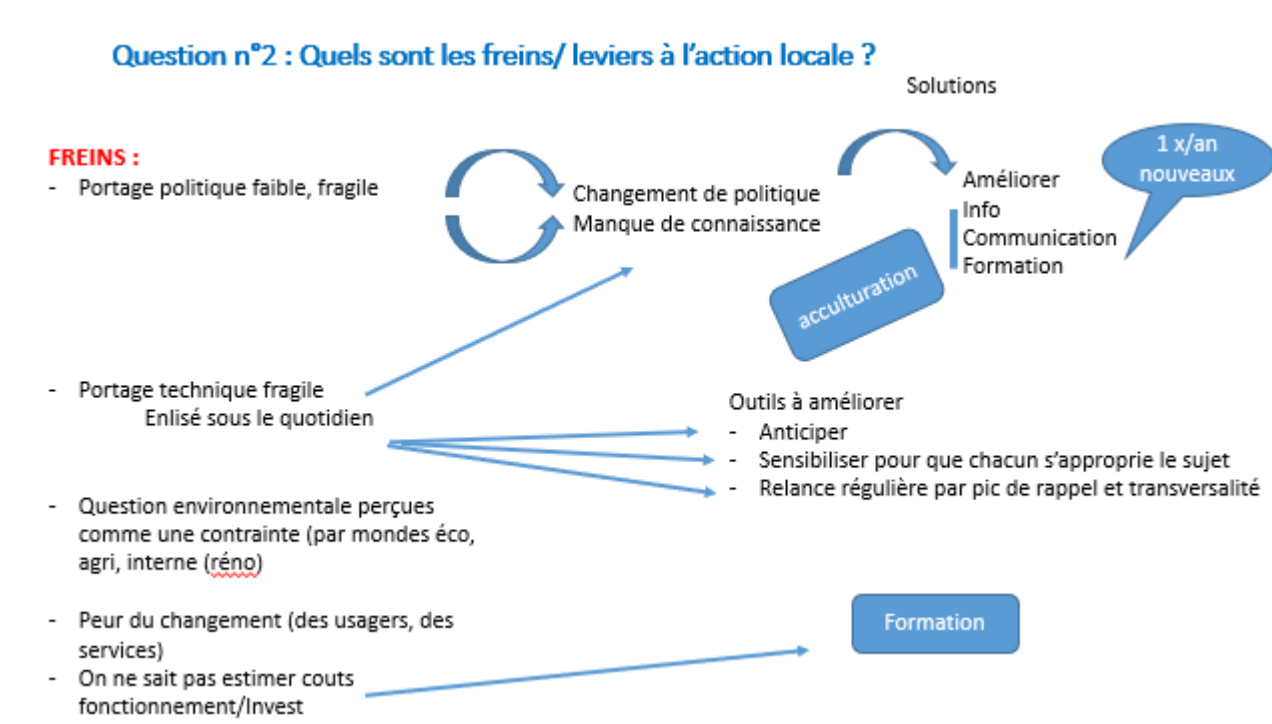
La mission de coordination est à mieux définir pour la suite.



C-2 – Quels sont les freins/leviers de l'action locale ?

Cette question a été travaillée par les agents de la CCGSTG au sein du Comité Technique (COTECH) et par les élus communaux présents lors de l'atelier organisé pour les 25 communes.

Le retour des agents se présente ainsi :



Question n°2 : Quels sont les freins/leviers à l'action locale ?

A REPRODUIRE

LEVIERS :

- Appétence ENR PV

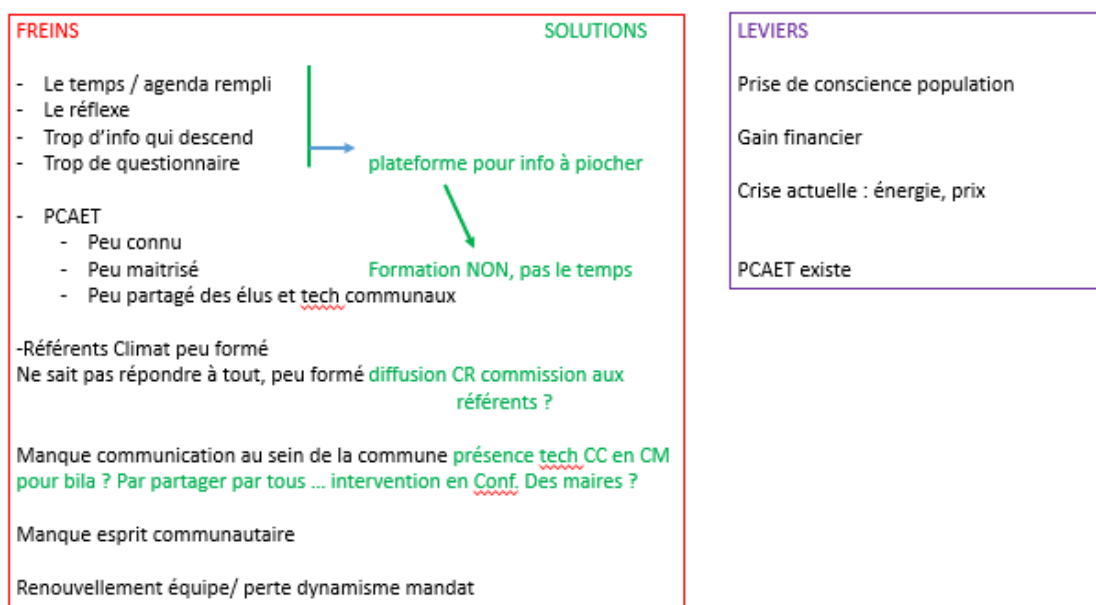


Coordination des acteurs par agents fort (communes, partenaires..) relance régulière, tel, terrain...
+ portage politique fort

- Changement visible du climat (incendies, canicule...)
- Coûts des énergies



Le retour des élus municipaux présents à l'atelier de communes le 10/10/2022 est :



Ici encore, les freins sont plus nombreux que les leviers. Les agents ont concentré leur vision sur les freins internes à la CCGSTG. Les marqueurs les plus alarmants sont la baisse du portage politique ET technique.

Si pour les agents, la solution au manque de portage politique est la formation des élus, plus d'information et de communication, les élus eux-mêmes mettent en avant un manque de temps. Ils ne veulent pas de formations sur ces sujets. Ils pensent qu'il y a trop d'information/emails/tableaux Excel.

Le renouvellement des équipes municipales lors des dernières élections est reconnu comme un frein. Ces mêmes élus évoquent le manque d'esprit communautaire, ce qui est le frein majeur à surmonter.

Les leviers identifiés à l'action locale sont :

- Les crises :
 - o Crises climatiques mais plus encore les crises météorologiques (incendies, canicule, sécheresse ?)
 - o Crise des prix, des énergies.
- La prise de conscience de la population,
- Le fait que le PCAET existe,
- L'appétence nouvelle pour le photovoltaïque /la solution à reproduire est que l'agent a fait un fort travail de coordination entre acteurs et que le portage politique a été fort. Il est rappelé que la mission de cet agent est monothématique....

Pour faciliter l'action locale, il semble primordial de ré assurer l'enjeu stratégique et le portage politique et technique du PCAET.



D – Ajustement du programme d’actions du PCAET du territoire de la CCGSTG sur la période 2023-2025.

Afin de répondre immédiatement à certains des problèmes/freins soulevés lors de ce travail d’évaluation, il est proposé un ajustement du programme d’actions du PCAET. Les ajustements ne modifient pas les objectifs chiffrés du PCAET.

Ces ajustements ont été travaillés par la chargée de mission PCAET au regard des retours des services concernés ; le COTECH d’octobre 2022 a validé les propositions de modifications. Enfin les membres de la commission climat ont eux-mêmes émis un avis favorable.

Ces ajustements portent sur :

- Les actions « urbanisme » et « centre bourg » sont supprimées du programme d’actions et remontées en « chapeaux » de finalité ou d’objectifs stratégique avec un rappel aux principes, au moins règlementaires,
- Les actions de la finalité 3 « Mobilité » passent en finalité 1 car la mobilité est l’enjeu prioritaire,
- L’ambition TEPOS en 2040 est maintenue. Les élus présents à la conférence des maires de décembre 2022 confirment cet avis.

Le programme d’actions du PCAET du territoire de la CCGSTG sur la période 2023-2025 est à consulter en annexe 5.

E – Priorisation des actions par les objectifs opérationnels – O.O. (à 2030)

Au regard du grand nombre d’actions du PCAET et au regard des freins identifiés par les questions évaluatives (et notamment le manque d’adéquation entre les ambitions et les moyens, budgets alloués), un travail de priorisation de ces objectifs opérationnels a été effectué par différents groupes :

- Le comité technique constitué d’agents intercommunaux,
- Les élus municipaux présents à l’atelier « communes » du 10/10/2022,
- Les maires présents lors de la conférence des maires de décembre 2022. Pour ces derniers, il leur a été demandé deux positionnements :
 - o Le 1^{er} : les objectifs opérationnels à mettre en œuvre en priorité (2023/2025) à l’échelle de la commune,
 - o Le 2^{eme} : les objectifs opérationnels à mettre en œuvre en priorité (2023/2025) à l’échelle de la CCGSTG (expression en tant qu’élu communautaire donc).

Les résultats de ces différentes consultations sont en annexe 6 (légende : G pour gommettes).

Les objectifs opérationnels majoritaires sont :

- Pour la Finalité 1 (sobriété)

OO 1.1.2	Rénover le parc de logements privés existants	14 G
OO 1.1.3	Accompagner les habitants et usagers sur les éco gestes	12 G
OO 1.2.1	Repérer et Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	8 G
OO 1.3.1	Construire ou rénover des bât. publics pour un niveau de performance « BEPOS »	11 G
OO 1.3.3	Améliorer la performance de l’EP, créer des éclairages autonomes, et lutter contre la pollution lumineuse	8 G



Pour la Finalité 2 (développement des ENr) :

OO 2.2.1	Développer les énergies renouvelables dans le résidentiel et les locaux d'activités	11 G
----------	--	-------------

Pour la Finalité 3 :

OO 3.1.1	Développer l'offre de service de proximité (services itinérants, tiers lieux, centre bourg...)	8 G
OO 3.2.1	Développer une nouvelle offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)	10 G
OO 3.2.2	Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement	15 G

Pour la Finalité 4 :

OO 4.1.1	Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau	19 G
OO 4.3.2	Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère pour restaurer la trame verte et bleue	11 G

Pour la Finalité 5 :

OO 5.1.1	Soutenir et développer l'offre alimentaire locale et de saison	17 G
OO 5.2.1	Réduire l'urbanisation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone	8 G
OO 5.2.3	Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs	9 G

Pour la Finalité 6 :

OO 6.2.1	Poursuivre et améliorer les efforts de gestion des déchets ménagers et assimilés, la prévention des déchets et la valorisation matière	13 G
----------	---	-------------

NB : les maires sont très largement conseillers communautaires aussi ont-ils été interrogé sur les priorités à donner au sein de leur commune et au niveau intercommunal.

Les techniciens orientent les priorités sur les politiques de sobriété (logements privés mais aussi patrimoine public) et sur les mobilités pour offrir des alternatives à la voiture individuelle. Il est important de rappeler que derrière toute baisse de consommation d'énergie, il existe une baisse des émissions de GES.

Les élus communautaires (maires) souhaitent donner des priorités aux actions intercommunales en lien avec le développement des ENr et la poursuite de l'effort sur la gestion des déchets ménagers, la prévention et la valorisation.

A l'échelon communal, les maires identifient prioritaire la rénovation du patrimoine immobilier communal et la rénovation de l'éclairage public (EP) qui est de leur compétence.

L'attrait des élus communautaires sur les ENR se porte principalement sur l'O.O. d'établir un schéma de développement des ENr et développer les EN dans le diffus (résidentiel et locaux d'activité). Or le schéma a été validé (feuille de route des ENR). Le développement dans le diffus doit être enclenché.

Sur la finalité 2, les élus communautaires souhaitent voir se poursuivre le travail engagé sur les ENr depuis plus de 2 ans grâce à l'AAP « collectivités pilotes ». Il apparaît légitime que la stratégie soit portée par la CCGSTG.



Pour les agents intercommunaux, les objectifs opérationnels (OO) à mettre en œuvre prioritairement sont :

- Rénover le parc de logements privés existant (F1) – 8 Gomettes (8G),
- Construire et rénover les bâtiments publics pour un niveau de performance « BEPOS » (F1) – 5 G,
- Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement (F3) – 9 G
- Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau (F4) – 9G,
- Soutenir et développer l'offre alimentaire locale et de saison (F5) – 6G

Pour les élus municipaux, les OO prioritaires sont :

- Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau (F4) – 6G,
- Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement (F3) – 3 G
- Accompagner la rénovation des logements privés, (F1) – 2 + 2 G
- Travailler sur la précarité des ménages (F1) – 2G
- Travailler sur le financement public des ENr (F2) – 2+2 G
- Développer l'offre de transport en commun (F3) – 2G et les motorisations alternatives – 2G
- Initier une politique de reboisement/replantation (F4) – 2G
- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs (F5) – 2G

Pour les maires, les OO prioritaires à mettre en œuvre au niveau des communes sont :

- Améliorer la performance de l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse (F1) – 7G
- Soutenir l'offre alimentaire locale et de saison (F5) – G
- Aménager les bourgs centre pour réduire l'impact des fortes chaleurs (F4) – 5G
- Construire et rénover les bâtiments publics pour un niveau de performance « BEPOS » (F1) – 5 G,
- Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics (F) – 5G
- Développer les ENR dans le résidentiel et les locaux d'activité (F2) – 5G
- Développer l'offre de service de proximité (services itinérants, tiers lieux, aménagement centres bourg...) (F3) – 5G

Pour les maires en tant qu'élus communautaires, les OO prioritaires à mettre en œuvre au niveau de la CCGSTG sont :

- Poursuivre et améliorer les efforts de gestion des déchets ménagers et assimilés, la prévention des déchets et la valorisation matière (F6) – 6G
- Etablir un schéma de développement des ENr afin de localiser les potentiels de développement et anticiper sur l'aménagement de l'espace (F2) – 6G
- Accompagner les habitants et usagers sur les écogestes (F1) – 5G
- Initier une politique de reboisement/replantation (F4) – 4G

Et de manière moins marquée (3G)

- Développer les ENR dans le résidentiel et les locaux d'activité (F2)
- Développer l'offre de service de proximité (services itinérants, tiers lieux, aménagement centres bourg...) (F3)
- Développer l'offre de transport en commun (F3)
- Soutenir l'offre alimentaire locale et de saison (F5)
- Réduire l'urbanisation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone (F5)
- Engager l'ensemble des acteurs socio-économiques dans l'action (F6)
- Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes dans le PCAET (F7)
- Mobiliser tous les partenaires potentiels et coordonner leurs actions (F7)

Ce point sur la priorisation des objectifs opérationnels entre 2023 et 2025 a été examiné lors du bureau communautaire du 20 avril 2023. Ainsi sans mettre de côté aucun des objectifs à atteindre, si un choix devait s'opérer dans la mise en œuvre des axes de travail, la priorité serait donnée aux objectifs opérationnels (O.O) en gras.



CONCLUSIONS

Le présent bilan répond à l'obligation réglementaire d'établir un rapport à mi-parcours (au bout de 3 ans) du PCAET.

Les éléments examinés sont :

- L'état d'avancement des actions entre 2020 et 2022 : sur ce point le bilan est « mitigé + ». Des actions sont engagées (55 %), des actions structurantes mais d'autres pans ne sont pas du tout explorés. Tous les objectifs ne pourront être atteints.
- Faute d'indicateurs de chaque actions (l'évaluation des politiques publiques n'est pas encore un réflexe), la CCGSTG ne peut analyser que les indicateurs macros. Ainsi le partage des données OREO permet d'identifier les grandes tendances : les indicateurs sur la période 2013-2019 ne vont pas dans le bon sens. Cela présage d'un effort supplémentaire à fournir pour rattraper le retard et atteindre les objectifs quantifiés adoptés.
- Une évaluation par des questions évaluatives : le début de la mise en œuvre du PCAET du territoire de la CCGSTG a été fortement impacté par la crise sanitaire. Le changement de mandature a également eu des conséquences avec une perte de la culture générale travaillée durant les 2 ans d'élaboration du PCAET. Il existe une forte dichotomie entre les ambitions et les moyens alloués à la mise en œuvre. Le PCAET souffre d'une diminution du portage politique et technique pour répondre aux enjeux et ambitions. Il est révélé que ce serait le principal frein à l'action locale. Afin d'améliorer son rôle de coordinatrice de la transition énergétique, la CCGSTG doit travailler ces points et relancer la mobilisation, animation territoriale de tous les acteurs publics et privés.
- Un programme d'actions pour la période 2023/2025 qui, sans modifier les objectifs quantifiés et par un travail de réécriture, de fusion... permet d'alléger le programme.

Ce nouveau programme a été revu de la manière suivante :

- Pour la F1, nous passons de 22 actions à 15
- Pour la F2, nous passons de 15 actions à 10
- Pour la F3, nous passons de 28 actions à 12
- Pour la F4, nous passons de 14 actions à 12
- Pour la F5, nous passons de 24 actions à 13
- Pour la F6, nous passons de 21 actions à 7
- Pour la F, nous passons de 15 actions à 10

Soit un total de 79 actions à mettre en œuvre d'ici 2025.

La finalité 3 (mobilité) est basculée en finalité 1 car la mobilité est l'enjeu n°1. Toutes les actions répondant à une obligation réglementaire ont été supprimées. Il sera rappelé en « chapeau » de l'objectif stratégique en quoi le respect de cette réglementation répond aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Il sera aussi rappelé que si la collectivité, les acteurs souhaitent aller plus loin que la réglementation (et notamment en ce qui concerne les documents de planification d'urbanisme et les rénovation/construction neuve) ce sera au bénéfice des objectifs à atteindre.

L'ambition d'être Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2040 est maintenue.

Ce rapport est présenté en conseil communautaire pour adoption. Il sera ensuite mis à disposition du public et envoyé aux services de l'Etat.



Annexes



Annexe 1: rappel de la stratégie du PCAET par les Finalités (F)

Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie
1.1. Axer le travail de sobriété vers le résidentiel
1.1.1 Construire des logements neufs performants et bio sourcés
1.1.2. Rénover le parc de logements privés existants
1.1.3. Accompagner les habitants et usagers sur les éco gestes
1.2. Lutter contre la précarité énergétique
1.2.1. Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logement et mobilité)
1.3. Les collectivités exemplaires : pour le patrimoine public, aller vers des bâtiments à énergie positive et économes
1.3.1. Construire ou rénover des bâtiments publics pour un niveau de performance « Bâtiment à Energie positive »
1.3.2. Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics
1.3.3. Améliorer la performance de l'éclairage public, créer des éclairages autonomes et lutter contre la pollution lumineuse

Les actions fléchant la baisse des consommations d'énergie s'inscrivent dans les secteurs résidentiel et tertiaire par la rénovation performantes de logements privés mais aussi de bâtiments publics du territoire. Le domaine de l'éclairage public mais aussi l'usage des bâtiments publics sont également fléchés dans cette finalité La précarité énergétique est traitée dans cette finalité ainsi que les actions de sensibilisation, information aux éco gestes.

Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié

2.1. Favoriser et organiser les projets de production d'ENR d'envergure
2.1.1. Etablir un schéma de développement des ENR afin de localiser les potentiels de développement et anticiper sur l'aménagement de l'espace.
2.1.2. Mobiliser tous les acteurs et opérateurs d'énergies afin de construire une gouvernance de projet de développement des ENR
2.2. Développer les énergies renouvelables en diffus (particuliers et entreprises)
2.2.1. Développer les énergies renouvelables dans le résidentiel et les locaux d'activités
2.2.2. Développer l'utilisation des énergies renouvelables pour les transports
2.3. Développer les ressources financières locales pour les projets d'énergies renouvelables
2.3.1. Mettre en place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés
2.3.2. Favoriser l'investissement participatif et citoyen à partir des initiatives locales

Les actions de cette finalité sont orientées vers le développement d'un mix d'énergies renouvelables avec des projets aux retombées locales



Finalité 3 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.
3.1. Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture
3.1.1. Développer l'offre de services de proximité (services itinérants, tiers lieux, centres bourg...)
3.1.2. Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate
3.2. Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle
3.2.1. Développer une nouvelle offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)
3.2.2. Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement
3.3. Limiter l'impact environnemental et sanitaire des transports
3.3.1. Développer les motorisations et les énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes des collectivités et des entreprises
3.3.2. Réduire l'impact des livraisons (sur la qualité de l'air, les nuisances sonores...) et agir sur les flux de transports de marchandises

Le secteur des transports est le 1^{er} poste émetteur de GES et le 2^{eme} poste consommateur d'énergie. En 2015, ce sont les déplacements en Véhicule Léger (VL) qui ont le plus de poids ; Les actions de cette finalité sont tournées vers le développement du report modal vers le « fer » mais aussi vers la lutte contre l'autosolisme et sur l'attractivité des centres bourg et village pour réduire les déplacements motorisés. Un 3^{eme} axe porté sur le développement de motorisation ou carburants alternatifs est envisagé.

Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique
4.1. Anticiper sur la raréfaction de l'eau
4.1.1. Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau
4.1.2. Renforcer la résilience et la capacité auto épurative des milieux humides pour résister au changement climatique
4.2. Protéger les populations des fortes chaleurs
4.2.1. Aménager les centres bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs
4.2.2. Repérer et accompagner les habitants vulnérables aux fortes chaleurs
4.3. Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité
4.3.1. Renforcer la perméabilisation des sols par l'aménagement et l'évolution des pratiques agricoles
4.3.2. Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère pour restaurer la Trame Verte et Bleue (TVB)

Les actions de la finalité sont plus « naturalistes » et répondent à l'anticipation face au changement climatique (CC) sur la ressource en eau pour tous les usagers, sur la lutte contre les fortes chaleurs et sur les risques naturels et la protection de la biodiversité.



Finalité 5 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire

5.1. Inciter à la consommation alimentaire locale et bas carbone

5.1.1. Soutenir et développer l'offre alimentaire locale et de saison

5.1.2. Promouvoir l'alimentation Bas Carbone

5.2. Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'environnement et de l'Homme

5.2.1. Réduire l'urbanisation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone

5.2.2. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

5.2.3. Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales, respectueuses de l'environnement et de la santé de l'Homme

Les actions de la finalité 5 flèchent le secteur agricole avec un soutien à cette activité, un ancrage local de la consommation de la production locale et l'évolution de pratiques agricoles tournées vers la transition écologique et énergétique.

Finalité 6 : La communauté de communes Grand Sud Tar et Garonne, un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation

6.1. Convaincre les acteurs socio-économiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)

6.1.1. Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, arboriculture, etc).

6.1.2. Engager l'ensemble des acteurs socio-économique dans l'action

6.2. Développer l'économie circulaire et solidaire

6.2.1. Poursuivre et améliorer les efforts de gestion des déchets ménagers et assimilés, la prévention des déchets et la valorisation matière

6.2.2. Mobiliser tous les acteurs du territoire dans des démarches d'économies circulaire

Les actions de cette finalité sont tournées vers l'économie circulaire et solidaire et ambitionnent de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Toute la politique de gestion des déchets ménagers et assimilés est valorisée dans cet axe de travail.

Finalité 7 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui coordonne et pilote le Plan Climat Air Energie Territorial

7.1. Mobiliser les acteurs du territoire

7.1.1. Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes dans le PCAET

7.1.2. Mobiliser tous les partenaires potentiels (institutionnels, entreprises, chambres consulaires, associations, habitants...) et coordonner leurs actions

7.2. Mettre en œuvre suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET

7.2.1. Engager les moyens et ressources nécessaires

7.2.2. Créer un dispositif de suivi et d'évaluation « agile »

7.3. Mener une démarche d'exemplarité interne

7.3.1. Mener une démarche d'exemplarité interne sur les missions

7.3.2. Mener une démarche d'exemplarité interne sur l'organisation

Cette finalité flèche les actions qui permettront à la CCGSTG de tenir son rôle de coordinateur du PCAET.



Annexe 2 : programme d'actions du PCAET du territoire de la CCGSTG

FINALITE.1	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	
CCGSTG, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie. ¶ Objectifs: ¶ 120 logements rénovés/an ¶ 360 ménages sensibilisés aux éco.gestes ¶ 3000 m2 publics/an + éclairage public	O.S.1.1. Axer le travail de sobriété vers le résidentiel	1.1.1. → Construire des logements neufs performants et bio-sourcés	Rendre les documents d'urbanisme compatibles avec la sobriété ¶ Relayer les objectifs et actions du contrat de la filière Bois Occitanie ¶ Inciter, soutenir les actions en lien avec le déploiement du programme d'actions sur la qualité de la construction et de la Transition Énergétique (PACTE) ¶	
		1.1.2. → Rénover le parc de logements privés existants	Massifier la rénovation énergétique en pérennisant un service public intégré pour la rénovation énergétique (type PLRE) ¶ Accompagner techniquement les artisans vers une montée en compétence (qualification RGE, mutualisation...) ¶ Soutenir financièrement la rénovation énergétique et le remplacement des modes de chauffage les plus carbonés ¶ Proposer une programmation d'animation territoriale / sensibilisation sur la rénovation énergétique ¶	
		1.1.3. → Accompagner les habitants vers la sobriété par les éco.gestes (animation territoriale)	Soutenir un programme d'éducation sur la transition énergétique et écologique en milieu scolaire (type Watty à l'école ou autres) ¶ Développer des animations grand public (type FAEP, nuit de la thermo, ateliers divers...) ¶ Développer les partenariats formalisés nécessaires à l'essaimage du projet territorial ¶	
	O.S.1.2. Supprimer la précarité énergétique	1.2.1. Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logement et mobilité)	Développer les partenariats nécessaires à l'identification des ménages en situation de précarité énergétique ¶ Se former à la précarité énergétique ¶ Proposer des kits d'économies d'énergie ¶	
	O.S.1.3. Etre exemplaire pour le patrimoine public, aller vers des bâtiments à énergie positive et économes en eau	1.3.1. Construire ou rénover des bâtiments publics pour un niveau de performance « Bâtiment à énergie positive »	Sur la base d'un diagnostic du patrimoine bâti, définir un PPI (Plan Pluriannuel d'Intervention) sur la rénovation énergétique ¶ Se former pour intégrer les critères aux marchés publics ¶ Rénover les écoles du territoire ¶ Créer un service mutualisé de conseiller en énergie partagé (CEP) ¶ Initier un suivi des fluides sur les bâtiments intercommunaux ¶	
		1.3.2. Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics	Editer un livret d'utilisation des locaux intercommunaux à destination des usagers ¶	
			1.3.3. Améliorer la performance de l'éclairage public, lutter contre la pollution lumineuse	Améliorer l'éclairage public ¶ Promouvoir l'extinction nocturne et tendre vers un Plan Lumière ¶

FINALITE.2	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION
CCGSTG, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié ¶ Obf: 9 GWh installés/an	O.S.2.1. Favoriser et organiser les projets de production d'énergies renouvelables envergure	2.1.1. Travailler sur la perspective de développement des ENR	Monter une cellule « énergie » de manière à faire émerger les projets ENR participatifs et citoyens ¶ Réaliser un schéma directeur des ENR ¶ Décliner le schéma directeur dans les futurs documents d'urbanisme ¶ Initier une politique d'acquisition foncière ¶ Mettre en cohérence les réseaux de distribution d'énergies avec les ambitions de productions d'ENR ¶
		2.1.2. Construire une gouvernance de projet de développement des énergies renouvelables	Favoriser des formations, temps d'échanges et de partage pour lever les obstacles et démocratiser le développement des ENR sur le territoire ¶ Engager un partenariat avec les entreprises de la zone Grand Sud Logistique ¶
	O.S.2.2. Développer les énergies renouvelables en diffus (particuliers et entreprises)	2.2.1. Développer les énergies renouvelables dans le résidentiel et le tertiaire	Mettre en place un cadastre solaire ¶ Organiser des achats groupés d'équipements utilisant des ENR pour le chauffage ¶
		2.2.2. Développer l'utilisation des énergies renouvelables pour les transports	Accompagner le développement d'une offre Biogaz ¶ Mettre en place une veille sur le sujet ¶
	O.S.2.3. Développer les ressources financières locales pour les projets d'énergies renouvelables	2.3.1. Mettre en place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés	Participer à la gouvernance et au financement de projets d'ENR ¶
		2.3.2. Favoriser l'investissement participatif et citoyen à partir des initiatives locales	Former les acteurs locaux (élus, habitants, associations, entreprises...) aux projets participatifs et citoyens ¶ Aider à monter les partenariats ¶



FINALITE.3	OBJECTIF. STRATEGIQUE	OBJECTIF.OPERATIONNEL	ACTION
<p>CCGSTG,,un territoire. qui.réduit.les. déplacements. motorisés.et.leurs. impacts.sur.la.qualité. de.l'air.et.les. émissions.de.GES</p>	<p>O.S.3.1..réduire.les. distances.au. quotidien.et.la. place.de.la.voiture</p>	<p>3.1.1..Développer.l'offre.de. services.de.proximité. (services.itinérants,.tiers. lieux,.centre.bourg....)</p>	Redynamiser.les.centres.bourg
			Réaliser.une.étude.sur.l'immobilier.collectif.(tiers.lieux,.coWorking,. pépinières.d'entreprises)
			Mener.l'opération.régionale.BOURG.CENTRE
			Déployer.les.tiers.lieux
			Etudier.de.nouvelles.formes.de.travail.(télétravail,.harmonisation.du. temps.de.travail,.visioconférence...)
			Créer.un.portail.numérique.citoyen.(Centralisation.des.démarches)
	<p>O.S.3.2..Offrir.des. alternatives. attractives.à.la. voiture.individuelle</p>	<p>3.2.2..Accompagner.le. changement.de.mobilité.des. personnes.et.des. organisations.et.animer.ce. changement</p>	Favoriser.l'accessibilité.aux.gares.et.développer.les.services.aux.abords
			Réfléchir.à.la.faisabilité.d'une.offre.de.transports.routiers.(TC.et/ou.TAD). sur.le.territoire
			Développer.une.offre.de.TAD.serviciel
			Déployer.une.stratégie.de.sensibilisation/communication.pour.chaque. cible.identifiée.comme.prioritaire.(scolaire,.entreprises,.collectivités.)
			Accompagner.le.déploiement.de.démarches.PDIE.au.sein.des.entreprises
			Intégrer.un.volet.cyclable.dans.les.projets.de.centres.bourgs.(lien.3.1)
<p>O.S.3.3..Limiter. l'impact. environnemental. et.sanitaire.des. transports</p>	<p>3.3.1..Développer.les. motorisations.et.les.énergies. alternatives.chez.les. particuliers.et.dans.les. flottes.des.collectivités.et. entreprises</p>	Connaitre.la.qualité.de.l'air.du.territoire.et.suivre.son.évolution	
		Développer.des.flottes.de.véhicules.sobres.en.carbone	
		Poursuivre.le.déploiement.du.maillage.des.bornes.de.recharge	
		Initier.des.achats.goupés.de.véhicules.à.motorisation.alternative	
		Faire.la.promotion.de.véhicules.peu.émissifs	
		Aider.l'achat.de.VAE	
<p>O.S.3.2..Offrir.des. alternatives. attractives.à.la. voiture.individuelle</p>	<p>3.3.2..Réduire.les. impacts. des.livraisons.(sur.la. qualité. de.l'air,.les.nuisances. sonores...)</p>	Promouvoir.le.label.°Objectif.Co2°	
		Encourager.le.fret.ferroviaire.	
		Etude.de.plans.de.circulation.en.centres.bourgs	
		Après.étude.sur.l'efficacité.du.dispositif,.déployer.l'auto.stop.organisé	
		Organiser.le.covoiturage.sur.le.territoire	
		Après.étude.sur.l'efficacité.du.dispositif,.déployer.l'auto.stop.organisé	

FINALITE.4	OBJECTIF. STRATEGIQUE	OBJECTIF.OPERATIONNEL	ACTION	
<p>CCGSTG,,un territoire. qui.anticipe.le. changement. climatique</p> <p>Obj°: Mobiliser.tous.les. agriculteurs</p> <p>Résorber.les.fuites.du.réseau</p> <p>Végétaliser.les.centres.bourgs</p> <p>Renforcer.la.TVB</p>	<p>OS.4.1..Anticiper.la. raréfaction.de. l'eau</p>	<p>4.1.1..Accroître.la.sobriété.du. territoire.vis-à-vis.de.la. ressource.en.eau</p>	Développer.la.récupération.d'eau.et.l'animation.liée.aux.économies.d'eau	
			Engager.un.travail.partenarial.avec.le.secteur.agricole.sur.l'anticipation. de.la.raréfaction.de.l'eau	
			Lancer.un.programme.de.sensibilisation/formation.sur.l'adaptation.au. changement.climatique	
			Poursuivre.le.conseil.à.l'irrigation.et.réfléchir.à.une.étude.d'optimisation. des.réseaux.d'irrigation	
			Faire.des.économies.d'eau.sur.les.équipements.publiques.	
			Prioriser.la.restoration.des.zones.humides.(au.moins.1/commune).et.les. mettre.en.valeur	
	<p>O.S.4.2..Protéger. les.populations. des.fortes. chaleurs</p>	<p>4.2.1..Aménager.les.centres. bourgs.pour.réduire.l'impact. des.fortes.chaleurs</p>	<p>4.2.2..Repérer.et. accompagner.les.habitants. vulnérables.aux.fortes. chaleurs</p>	Végétaliser.les.bourgs.(espaces.verts,.murs.et.toitures.végétalisées)
				Prévoir.une.OAP.transversale.sur.la.qualité.des.centres.bourgs.dans.le. futur.PLU
				Intégrer.cet.objectif.dans.l'opération.BOURG.CENTRE.de.la.région
				Aider.à.tisser.des.réseaux.de.vigilance.locaux.e.t.relayer.le.plan.canicule
				Aider.à.une.coordination.et.échanges.de.bonnes.pratiques.autour.des. plans.canicules
				Sensibiliser.les.acteurs.à.la.problématique.d'imperméabilisation.des.sols
<p>O.S.4.3..Réduire. les.risques. naturels.liés.au.</p>	<p>4.3.1..Renforcer.la. perméabilisation.des.sols. par.des.choix.</p>	<p>4.3.1..Renforcer.la. perméabilisation.des.sols. par.des.choix.</p>		



	changement climatique et protéger la biodiversité	d'aménagement et l'évolution des pratiques agricoles	¶ Développer localement le dispositif AgrInnov de la chambre d'agriculture. 82
		4.3.2. Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère pour restaurer la Trame verte et bleue	Initier une politique de reboisement/plantation accompagnée d'un volet sensibilisation

FINALITE.5	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	
CCGSTG, un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire	O.S.5.1. Inciter à la consommation alimentaire locale.	5.1.1. Soutenir l'offre alimentaire locale et de saison	Organiser, développer et soutenir les circuits courts sur le territoire Faciliter et promouvoir l'installation d'unités de transformation Tendre vers un Projet Alimentaire Territorial (PAT) Faire la promotion du label HVE auprès des viticulteurs	
		5.1.2. Promouvoir l'alimentation bas carbone	Informé sur la teneur en carbone de l'alimentation Lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire Accompagner les communes pour introduire des repas végétariens à la cantine	
		O.S.5.2. Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'environnement et de l'Homme.	5.2.1. Réduire la consommation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone	Etudier la faisabilité d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et urbains (PAEN) Travailler au maintien de la viabilité économique des exploitations agricoles
			5.2.2. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs	Accompagner les acteurs agricoles sur la transmission et l'accueil Faire la promotion du projet agricole et alimentaire du territoire Promouvoir le point info installation de la chambre d'agriculture
			5.2.3. Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales	Réaliser un diagnostic agricole Lancer une étude de valorisation matière et s'intégrer dans le plan régional Biomasse Lien avec le schéma directeur ENR
				Mettre en place les conditions nécessaires à l'expansion de l'agro-écologie et de la permaculture Travailler sur le devenir des friches agricoles

FINALITE.6	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	
CCGSTG, un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation	O.S.6.1. Convaincre les acteurs socioéconomiques de s'engager dans la Transition Énergétique et Écologique (TEE)	6.1.1. Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, vignes...)	Créer et animer un réseau d'entreprises de la logistique Suivre et faciliter le projet de valorisation Biogaz du centre d'enfouissement de Montech Organiser des temps forts et une veille sur les financements de projets d'entreprises en lien avec la TEE	
		6.1.2. Engager l'ensemble des acteurs socioéconomiques dans l'action	Animer un Club Climat Entreprises	
			Aider à déployer l'opération «TPE/PME gagnantes sur tous les coûts»	
			Engager un travail de mobilisation des associations pour relayer l'action Mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire Sensibiliser les artisans sur la dématérialisation des marchés publics	
		O.S.6.2. Développer l'économie circulaire et solidaire	6.2.1. Poursuivre et améliorer les efforts de réduction, de tri des déchets et de valorisation matière sur le territoire	Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDM) Mettre en place la tarification incitative Promouvoir le service broyage des déchets verts auprès des communes habitants
			6.2.2. Mobiliser tous les acteurs du territoire dans des démarches d'économie circulaire	Déployer l'outil Actif (outils CCI) Sensibiliser le territoire à l'économie circulaire



FINALITE.7a	OBJECTIF STRATEGIQUEa	OBJECTIF OPERATIONNELa	ACTIONa
¶		7.1.1. Mobiliser toutes les commissions.	Faire vivre la gouvernance et le pilotage du PCAETa
CCGSTG, un territoire qui coordonne et pilote le Plan Climat Air Energie Territoriala	O.S.7.1. Mobiliser les acteurs du territoirea	intercommunales et les communes pour travailler à la cohérence des politiquesa	Identifier et transmettre les outils partagésa
			Identifier un référent PCAET dans chaque commission, et communea
			Rendre compte et communiquer périodiquement sur l'avancée du PCAETa
	O.S.7.2.. Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAETa	7.1.2. Mobiliser tous les partenaires potentiels et coordonner leur actiona	Créer le conseil de développement et lui dédier une mission du PCAET. (coordination, suivi, évaluation...)a
			Formaliser des partenariats et participer/animer des réseaux d'échangesa
			Créer un budget énergiea
			Intégrer la montée en compétence TEE dans la stratégie RH (plan de formation + critère de l'évaluation professionnelle annuelle)a
	O.S.7.3.. Mener une démarche d'exemplarité en internea	7.2.1. Engager les moyens et ressources nécessairesa	Pérenniser l'ingénierie internea
			Mettre en place un dispositif de valorisation des CEE intercommunauxa
	O.S.7.3.. Mener une démarche d'exemplarité en internea	7.2.2.. Mettre en œuvre le dispositif de suivi/évaluation et améliorer la politique de TEEa	Faire vivre le dispositif de suivi/évaluationa
			Elaborer une charte d'engagement d'éco responsabilité des agents et des élusa
		7.3.1. Exemplarité sur les missionsa	Généraliser une démarche d'achats responsablesa
O.S.7.3.. Mener une démarche d'exemplarité en internea	7.3.2.. Exemplarité sur l'organisationa	Dématérialiser les documents pour les instances + bulletin de paye/bureau/CCa	
		Optimiser les moyensa	



Annexe 3 : Fiche action du PCAET

Objectif Stratégique	
Objectif Opérationnel :	
Action :	

Pilotage CCGSTG	
Pilote	
Co pilote (int./ext.)	

Partenaires (préciser technique/financier)
1 :
2 :
...

Documents de référence :	
--------------------------	--

Contexte et objectifs :	
-------------------------	--

Description des actions mises en œuvre depuis 2019	
--	--



LEVIERS/FREINS	
----------------	--

Suite à donner
2023/2024/2025

Budget	
--------	--

calendrier	
------------	--

Indicateurs du PCAET	
-------------------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnementale

Rédacteur :

Visa direction (nom/date) :

Pour les nouvelles actions proposées pour les 3 années à venir, indiquer ACTION NOUVELLE en haut de la page



Annexe 4 : tableau état d'avancement des actions du PCAET)

FINALITE 1	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	Action 2020-2022	
<p>CCGSTG, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie</p> <p>Objectifs :</p> <p><u>120 logements rénovés/an</u></p> <p><u>360 ménages sensibilisés aux éco gestes</u></p> <p><u>3000 m2 publics/an + éclairage public</u></p>	<p>OS 1.1. Axer le travail de sobriété vers le résidentiel</p>	<p>1.1.1. Construire des logements neufs performants et bio sourcés</p>	Rendre les documents d'urbanisme compatibles avec la sobriété		
			Relayer les objectifs et actions du contrat de la filière Bois Occitanie		
			Inciter, soutenir les actions en lien avec le déploiement du programme d'actions sur la qualité de la construction et de la Transition Energétique (PACTE)		
		<p>1.1.2. Rénover le parc de logements privés existants</p> <p>8 G</p>	<p>Massifier la rénovation énergétique en pérennisant un service public intégré pour la rénovation énergétique (type PLRE)</p> <p>Accompagner techniquement les artisans vers une montée en compétence (qualification RGE, mutualisation...)</p> <p>Soutenir financièrement la rénovation énergétique et le remplacement des modes de chauffage les plus carbonés</p> <p>Proposer une programmation d'animation territoriale/ sensibilisation sur la rénovation énergétique</p>		
		<p>1.1.3. Accompagner les habitants vers la sobriété par les éco gestes (animation territoriale)</p> <p>2 G</p>	<p>Soutenir un programme d'éducation sur la transition énergétique et écologique en milieu scolaire (type Watty à l'école ou autres)</p> <p>Développer des animations grand public (type FAEP, nuit de la thermo, ateliers divers...)</p> <p>Développer les partenariats formalisés nécessaires à l'essaimage du projet territorial</p>		Animation pas eco gestes
		<p>0.S.1.2. Supprimer la précarité énergétique</p>	<p>1.2.1. Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logement et mobilité)</p> <p>2 G</p>	Développer les partenariats nécessaires à l'identification des ménages en situation de précarité énergétique	
				Se former à la précarité énergétique	
				Proposer des kits d'économies d'énergie	
		<p>0.S.1.3. Être exemplaire : pour le patrimoine public, aller vers</p>	<p>1.3.1. Construire ou rénover des bâtiments publics pour un niveau de performance « Bâtiment à énergie positive »</p> <p>5 G</p>	Sur la base d'un diagnostic du patrimoine bâti, définir un PPI (Plan Pluriannuel d'Intervention) sur la rénovation énergétique	
				Se former pour intégrer les critères aux marchés publics	
Rénover les écoles du territoire	? COMMUNES				

	des bâtiments à énergie positive et économes en eau		Créer un service mutualisé de conseiller en énergie partagé (CEP)		
			Initier un suivi des fluides sur les bâtiments intercommunaux		
			1.3.2. Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics 1 G	Editer un livret d'utilisation des locaux intercommunaux à destination des usagers	
			1.3.3. Améliorer la performance de l'éclairage public, lutter contre la pollution lumineuse 1 G	Améliorer l'éclairage public	
				Promouvoir l'extinction nocturne et tendre vers un Plan lumière	
FINALITE 2	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	Actions 2020 - 2022	
CCGSTG, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié <u>Obj : 9 GWh installés/an</u>	OS 2.1. Favoriser et organiser les projets de production d'énergies renouvelables d'envergure	2.1.1. Travailler sur la perspective de développement des ENR	Monter une cellule « énergie » de manière à faire émerger les projets ENR participatifs et citoyens		
			Réaliser un schéma directeur des ENR		
			Décliner le schéma directeur dans les futurs documents d'urbanisme		
			Initier une politique d'acquisition foncière		
		Mettre en cohérence les réseaux de distribution d'énergies avec les ambitions de productions d'ENR			
		2.1.2. Construire une gouvernance de projet de développement des énergies renouvelables	Favoriser des formations, temps d'échanges et de partage pour lever les obstacles et démocratiser le développement des ENR sur le territoire		
	Engager un partenariat avec les entreprises de la zone Grand Sud Logistique				
	O.S.2.2. Développer les énergies renouvelables en diffus (particuliers et entreprises)	2.2.1. Développer les énergies renouvelables dans le résidentiel et le tertiaire 3 G	Mettre en place un cadastre solaire		
			Organiser des achats groupés d'équipements utilisant des ENR pour le chauffage		
		2.2.2. Développer l'utilisation des énergies renouvelables pour les transports	Accompagner le développement d'une offre Biogaz et le développement d'une offre H2		
			Mettre en place une veille sur le sujet		

	0.S.2.3. Développer les ressources financières locales pour les projets d'énergies renouvelables	2.3.1. Mettre en place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés	Participer à la gouvernance et au financement de projets d'ENR	
		2.3.2. Favoriser l'investissement participatif et citoyen à partir des initiatives locales 2 G	Former les acteurs locaux (élus, habitants, associations, entreprises...) aux projets participatifs et citoyens	
			Aider à monter les partenariats	
FINALITE 3	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	Actions 2020-2022
CCGSTG, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de GES	0.S.3.1. Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture	3.1.1. Développer l'offre de services de proximité (services itinérants, tiers lieux, centre bourg....)	Redynamiser les centres bourg	Communes
			Réaliser une étude sur l'immobilier collectif (tiers lieux, coworking, pépinières d'entreprises)	
			Mener l'opération régionale BOURG CENTRE Suivre et orienter les opérations bourg centre	
			Déployer les tiers lieux	
		3.1.2. Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate	Etudier de nouvelles formes de travail (télétravail, harmonisation du temps de travail, visioconférence...)*	
			Créer un portail numérique citoyen (centralisation des démarches) *	???????
	0.S.3.2. Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle	3.2.1. Développer une offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...) 4 G	Financer le déploiement du SDAN	
			Favoriser l'accessibilité aux gares et développer les services aux abords	
			Réfléchir à la faisabilité d'une offre de transports routiers (TC et/ou TAD) sur le territoire	
		3.2.2. Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement 9 G	Développer une offre de TAD serviciel	
			Être lauréat du label éco mobilité de l'ADEME(nouveau)	
			Déployer une stratégie de sensibilisation/communication pour chaque cible identifiée comme prioritaire (scolaire, entreprises, collectivités.)	o
			Accompagner le déploiement de démarches PDiE au sein des entreprises	?
			Intégrer un volet cyclable dans les projets de centres bourgs (lien 3.1)	

			Développer le système vélo au sein de la CCGSTG		
			Après étude sur l'efficacité du dispositif, déployer l'auto stop organisé		
			Organiser le covoiturage sur le territoire	o	
			Développer les stationnements vélo au sein de la CC		
	O.S.3.3. Limiter l'impact environnemental et sanitaire des transports	3.3.1. Développer les motorisations et les énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes des collectivités et entreprises 1 G		Connaitre la qualité de l'air du territoire et suivre son évolution	
				Développer des flottes de véhicules sobres en carbone	x
				Poursuivre le déploiement du maillage des bornes de recharge	SDE/communes
				Initier des achats groupés de véhicules à motorisation alternative	
				Faire la promotion de véhicules peu émissifs	
				Aider l'achat de VAE	Aides par d'autres
		3.3.2. Réduire les impacts des livraisons (sur la qualité de l'air, les nuisances sonores...) 1 G		Promouvoir le label « Objectif Co2 »	
				Encourager le fret ferroviaire	
				Etude de plans de circulation en centres bourgs	
FINALITE 4	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	Actions 2020-2022	
CCGSTG, un territoire qui anticipe le changement climatique	OS 4.1. Anticiper la raréfaction de l'eau	4.1.1. Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau 8 G	Développer la récupération d'eau et l'animation liée aux économies d'eau	Début 2022 ?	
			Engager un travail partenarial avec le secteur agricole sur l'anticipation de la raréfaction de l'eau		
			Lancer un programme de sensibilisation/formation sur l'adaptation au changement climatique		
			Poursuivre le conseil à l'irrigation et réfléchir à une étude d'optimisation des réseaux d'irrigation		

<p>Obj. : Mobiliser tous les agriculteurs</p> <p>Résorber les fuites du réseau</p> <p>Végétaliser les centre bourgs</p> <p>Renforcer la TVB</p>			Faire des économies d'eau sur les équipements publics *		
		4.1.2. Renforcer la résilience et la capacité auto épurative des milieux humides afin de leur permettre de résister au changement climatique 1 G	Prioriser la restauration des zones humides (au moins 1/commune) et les mettre en valeur	Guide du riverain 2021	
	O.S.4.2. Protéger les populations des fortes chaleurs	4.2.1. Aménager les centres bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs		Végétaliser les bourgs (espaces verts, murs et toitures végétalisées	
				Prévoir une OAP transversale sur la qualité des centres bourgs dans le futur PLUi	Début 2022 ?
				Intégrer cet objectif dans l'opération BOURG CENTRE de la région	
	O.S.4.3. Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité	4.2.2. Repérer et accompagner les habitants vulnérables aux fortes chaleurs		Aider à tisser des réseaux de vigilance locaux et relayer le plan canicule	
				Aider à une coordination et échanges de bonnes pratiques autour des plans canicules	
				Sensibiliser les acteurs à la problématique d'imperméabilisation des sols	Quoi ?
		4.3.1. Renforcer la perméabilisation des sols par des choix d'aménagement et l'évolution des pratiques agricoles		Développer localement le dispositif Agr'Innov de la chambre d'agriculture 82	
			4.3.2. Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère pour restaurer la Trame verte et bleue 2 G	Initier une politique de reboisement/plantation accompagnée d'un volet sensibilisation	
FINALITE 5	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	Actions 2020-2022	
CCGSTG, un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire	OS 5.1. Inciter à la consommation alimentaire locale	5.1.1. Soutenir l'offre alimentaire locale et de saison 6 G	Organiser, développer et soutenir les circuits courts sur le territoire		
			Faciliter et promouvoir l'installation d'unités de transformation		
			Tendre vers un Projet Alimentaire Territorial (PAT)		
			Faire la promotion du label HVE auprès des viticulteurs		

		5.1.2. Promouvoir l'alimentation bas carbone	Informé sur la teneur en carbone de l'alimentation		
			Lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire		
			Accompagner les communes pour introduire des repas végétariens à la cantine		
	O.S.5.2. Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'environnement et de l'Homme	5.2.1. Réduire la consommation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone 2 G		Etudier la faisabilité d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et urbains (PAEN)	
				Travailler au maintien de la viabilité économique des exploitations agricoles	
		5.2.2. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs 1 G		Accompagner les acteurs agricoles sur la transmission et l'accueil	
				Faire la promotion du projet agricole et alimentaire du territoire	
				Promouvoir le point Info Installation de la chambre d'agriculture	
		5.2.3. Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales 1 G		Réaliser un diagnostic agricole	Focus circuits courts
				Lancer une étude de valorisation matière et s'intégrer dans le plan régional Biomasse Lien avec le schéma directeur ENR	
				Mettre en place les conditions nécessaires à l'expansion de l'agro écologie et de la permaculture	
				Travailler sur le devenir des friches agricoles	
FINALITE 6	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	Actions 2020-2022	
CCGSTG, un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation	OS 6.1. Convaincre les acteurs socioéconomiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)	6.1.1. Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, vignes...) 1 G	Créer et animer un réseau d'entreprises de la logistique		
			Suivre et faciliter le projet de valorisation Biogaz du centre d'enfouissement de Montech		
			Organiser des temps forts et une veille sur les financements de projets d'entreprises en lien avec la TEE	??	
		6.1.2. Engager l'ensemble des acteurs	Animer un Club Climat Entreprises		

		socioéconomiques dans l'action	Aider à déployer l'opération « TPE/PME gagnantes sur tous les couts »	
			Engager un travail de mobilisation des associations pour relayer l'action	
			Mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire	????
			Sensibiliser les artisans sur la dématérialisation des marchés publics	
	O.S.6.2. Développer l'économie circulaire et solidaire	6.2.1. Poursuivre et améliorer les efforts de réduction, de tri des déchets et de valorisation matière sur le territoire 3 G	Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	
			Mettre en place la tarification incitative	
			Promouvoir le service broyage des déchets verts auprès des communes, habitants	
		6.2.2. Mobiliser tous les acteurs du territoire dans des démarches d'économie circulaire 2 G	Déployer l'outil Actif (outils CCI)	
			Sensibiliser le territoire à l'économie circulaire	
FINALITE 7	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION	Actions 2020-2022
CCGSTG, un territoire qui coordonne et pilote	OS 7.1. Mobiliser les acteurs du territoire	7.1.1. Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes pour travailler à la cohérence des politiques	Faire vivre la gouvernance et le pilotage du PCAET	
			Identifier et transmettre les outils partagés	
			Identifier un référent PCAET dans chaque commission, et commune	
			Rendre compte et communiquer périodiquement sur l'avancée du PCAET	
	7.1.2. Mobiliser tous les partenaires potentiels et coordonner leur action	Créer le conseil de développement et lui dédier une mission du PCAET (coordination, suivi, évaluation...)	?????	
		Formaliser des partenariats et participer/animer des réseaux d'échanges		
		7.2.1. Engager les moyens et ressources nécessaires	Créer un budget énergie	

le Plan Climat Air Energie Territorial	O.S.7.2. Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET		Intégrer la montée en compétence TEE dans la stratégie RH (plan de formation + critère de l'évaluation professionnelle annuelle)	
			Pérenniser l'ingénierie interne	
			Mettre en place un dispositif de valorisation des CEE intercommunaux	
		7.2.2. Mettre en œuvre le dispositif de suivi/évaluation et améliorer la politique de TEE	Faire vivre le dispositif de suivi/évaluation	
	O.S.7.3. Mener une démarche d'exemplarité en interne	7.3.1. Exemplarité sur les missions 1G	Elaborer une charte d'engagement d'éco responsabilité des agents et des élus	
			Généraliser une démarche d'achats responsables	
		7.3.2. Exemplarité sur l'organisation	Dématérialiser les documents pour les instances + bulletin de paye/bureau/CC	
			Optimiser les moyens	

Annexe 5 : Programme d'actions du PCAET du territoire de la CCGSTG sur la période 2023-2025

Les actions de la finalité 3 « Mobilité » passent en finalité 1

FINALITE 1	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION
La politique de dynamisation des centres bourgs est l'un des 1ers leviers pour limiter les déplacements sur le territoire			
CCGSTG, un territoire qui réduit ses déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de GES	O.S.1.1. Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture individuelle	1.1.1. Développer l'offre de services de proximité (services itinérants, tiers lieux, centre bourg)	Promouvoir le développement des tiers lieux
		1.1.2. Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate	Développer de nouvelles formes de travail (télétravail, harmonisation du temps de travail, visioconférence...) qui limitent les déplacements Financer le déploiement du SDAN
	O.S.1.2. Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle	1.2.1. Développer une offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)	Favoriser l'accessibilité «vélo et piéton» (modes actifs) aux gares du territoire
			Etoffer l'offre de transport routier collectif (Lio) de la région
		1.2.2. Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement	Développer une offre de TAD service
			Déployer une stratégie de sensibilisation/communication sur la multimodalité auprès de chaque cible prioritaire
	O.S.1.3. Limiter l'impact environnemental et sanitaire des transports	1.3.1. Développer les motorisations et énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes de véhicules des collectivités et entreprises	Connaitre la qualité de l'air du territoire et suivre son évolution
			Poursuivre le déploiement du maillage des bornes de recharge
		1.3.2. Réduire les impacts des livraisons (sur la qualité de l'air, les nuisances sonores...) et agir	Les plans de circulation de bourg intègrent les questions de qualité de l'air et les nuisances sonores
			sur les flux de transport de marchandises

Finalité 2 (ancienne FI : baisse des consommations d'énergie)

FINALITE 2	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION
Les politiques et stratégie d'aménagement de l'espace et notamment via les documents de planification sont le pilier de la politique de transition énergétique. A minima, l'EPCI répondra aux différentes réglementations en vigueur. Elle pourra aussi faire le choix d'anticiper sur les futures ou décider d'aller plus loin. (Réglementation thermique, taux de matériaux biosourcés, niveau de performance de la rénovation...). La rénovation des bâtiments publics devrait être envisagée avant tout projet de construction neuve.			
CCGSTG, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie. Objectifs : 120 logements rénovés/an 360 ménages sensibilisés aux éco-gestes 3000 m2 publics/an + éclairage public	OS 2.1. Axer le travail de sobriété vers le résidentiel	2.1.1. Rénover le parc de logements privés existants	Massifier la rénovation énergétique performante des logements (service public de conseil, aides locale, animations...)
		2.1.2 → -Accompagner les habitants vers la sobriété par les éco-gestes (animation territoriale)	Soutenir les artisans locaux du bâtiment et les filières de la rénovation énergétique
			Permettre le déploiement d'un programme d'éducation sur la TEE en milieu scolaire
			Proposer des animations territoriales (information, sensibilisation, animations...) en lien avec les éco-gestes et la sobriété énergétique auprès du plus grand nombre
			ACTION NOUVELLE : les canaux de communication de la CC font la promotion des 3 éco-gestes du mois (page facebook notamment)
	Développer des partenariats formalisés nécessaires à l'essaimage du projet (entre services, avec asso, entreprises, chambres consulaires.)		
	O.S.2.2. Supprimer la précarité énergétique	2.2.1. Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logement et mobilité)	Suivre l'évolution de la précarité énergétique sur le territoire Agir pour les ménages en situation de précarité énergétique et baisser leurs consommations d'énergies, et notamment en partenariat avec les associations caritatives présentes sur le territoire.
	O.S.2.3. Être exemplaire : pour le patrimoine public, aller vers des bâtiments à énergie positive et économes en eau	2.3.1. Construire et rénover les bâtiments publics pour un niveau de performance d'au moins 30%	Baisser les consommations d'énergies de tous les bâtiments publics et la rénovation pour permettre une baisse d'au moins 30% des consommations (missions CEP, PPI, application du décret tertiaire, suivi des conso...) Rénover les bâtiments scolaires du territoire
		2.3.2. Favoriser un meilleur usage des bâtiments publics	Des actions en direction des usagers des bâtiments publics sont engagées pour favoriser la sobriété d'usage du bâtiment
		2.3.3. Améliorer la performance de l'éclairage public, lutter contre la pollution lumineuse	Améliorer l'éclairage public Promouvoir l'extinction nocturne et tendre vers un Plan lumière

Finalité 3 (ancienne finalité 2 : production maîtrisée d'un mix d'ENr)

FINALITE-3	OBJECTIF-STRATEGIQUE	OBJECTIF-OPERATIONNEL	ACTION
CCGSTG, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié Obj : 9 GWh installés/an	OS.3.1. Favoriser et organiser les projets de production d'énergies renouvelables d'envergure	3.1.1. Travailler sur la perspective de développement des ENR	Faire le suivi de la feuille de route technique ENR
			Décliner le schéma de développement des ENR dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT...)
	OS.3.2. Développer les énergies renouvelables en diffus (particuliers et entreprises)	3.1.2. Construire une gouvernance mixte de projets d'ENR	Mettre en place des formations, temps d'échanges et de partage pour lever les obstacles et démocratiser le développement des ENR sur le territoire
			Engager un partenariat avec les entreprises logistiques pour le développement des ENR sur la zone GSL et les autres ZAE
OS.3.3. Développer les ressources financières locales pour les projets d'énergies renouvelables	OS.3.2. Développer les énergies renouvelables en diffus (particuliers et entreprises)	3.2.1. Développer les énergies renouvelables dans le résidentiel et le tertiaire	Mettre en place des actions, outils pour faciliter le passage à l'acte du privé dans le résidentiel et dans le tertiaire (cadastre solaire ou autre)
			Accompagner le développement d'une offre Biogaz et H2 sur le territoire
	OS.3.3. Développer les ressources financières locales pour les projets d'énergies renouvelables	3.3.1. Mettre en place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés	Participer à la gouvernance et au financement de projets d'ENR
		3.3.2. Favoriser l'investissement participatif et citoyen à partir des initiatives locales	Former les acteurs locaux (élus, habitants, associations, entreprises...) aux projets participatifs et citoyens Aider à monter les partenariats

FINALITE-4	OBJECTIF-STRATEGIQUE	OBJECTIF-OPERATIONNEL	ACTION
CCGSTG, un territoire qui anticipe le changement climatique Obi.: Mobiliser tous les agriculteurs Résorber les fuites du réseau Végétaliser les centres bourgs Renforcer la TVB	O.S.4.1. Anticiper la raréfaction de l'eau	4.1.1. Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau	Développer la récupération d'eau et l'animation liée aux économies d'eau
			Améliorer dans toutes les instances de représentation des élus du territoire, la prise en compte des économies d'eau, de la juste répartition entre les usages et de lutte contre la raréfaction de la ressource.
	4.1.2. Renforcer la résilience et la capacité auto-épurative des milieux humides afin de leur permettre de résister au changement climatique	Restaurer et valoriser les zones humides et la qualité hydromorphologique des affluents principaux à la Garonne	
		ACTION NOUVELLE: Améliorer le système d'assainissement afin de s'adapter à la baisse de la capacité auto-épurative du milieu récepteur (Q° EB: quid de l'AC? Action syndicats et communes?)	
	O.S.4.2. Protéger les populations des fortes chaleurs	4.2.1. Aménager les centres bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs	Prévoir une OAP transversale sur la qualité des centres bourgs (verdissement, paysage...) dans le futur PLU
			Végétaliser les bourgs, notamment en intégrant cet objectif dans les opérations d'aménagement
O.S.4.3. Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité	4.3.1. Renforcer la perméabilisation des sols par des choix d'aménagement et l'évolution des pratiques agricoles	Sensibiliser les acteurs à la problématique de l'imperméabilisation des sols et enclencher des opérations de désimperméabilisation	
		Développer localement le dispositif Agr'Innov de la chambre d'agriculture 82	
	4.3.2. Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère pour restaurer la Trame verte et bleue	Développer une politique de reboisement/plantation, à toutes les échelles, accompagnée d'un volet sensibilisation	

FINALITE 5	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION
La CCGSTG a signé la charte de soutien du PCAT piloté par la chambre d'agriculture 82 et le conseil départemental			
CCGSTG, un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire	OS 5.1. Inciter à la consommation alimentaire locale et bas carbone	5.1.1. Soutenir l'offre alimentaire locale et de saison	Coordonner, développer et soutenir les circuits courts sur le territoire pour baisser les émissions de GES alimentaire et relocaliser la production/consommation locale
			Faciliter et promouvoir l'installation d'unités de transformations
			Développer le label HVE auprès des agriculteurs du territoire
	O.S.5.2. Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'environnement et de l'Homme	5.1.2. Promouvoir l'alimentation bas carbone	Lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire
		5.2.1. Réduire la consommation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone	Travailler au maintien de la viabilité économique des exploitations agricoles
		5.2.2. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs	Accompagner les acteurs agricoles sur la transmission et l'accueil notamment par la promotion du Pont Info Installation de la chambre d'agriculture
		5.2.3. Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales	Travailler sur le devenir des friches agricoles
			Action Nouvelle : Favoriser l'agriculture et la sylviculture durable et efficace

FINALITE-6	OBJECTIF-STRATEGIQUE	OBJECTIF-OPERATIONNEL	ACTION
CCGSTG, un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation	OS.6.1. Convaincre les acteurs socioéconomiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)	6.1.1. Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, vignes...)	Créer et animer un réseau d'entreprises pour créer l'engagement et le portage d'actions.
		6.1.2. Engager l'ensemble des acteurs socioéconomiques dans l'action	Organiser des temps forts et une veille sur les financements de projets d'entreprises pour la TEE
			Engager un travail de mobilisation des asso. Sur les enjeux de la TEE
	O.S.6.2. Développer l'économie circulaire et solidaire	6.2.1. Poursuivre et améliorer les efforts de réduction, de tri des déchets et de valorisation matière sur le territoire	Mettre en œuvre le PLPDMA du territoire de GSTG, suivre particulièrement la gestion des déchets verts, le compostage, le ré-emploi/réparation
			Mettre en place la tarification incitative
		6.2.2. Mobiliser tous les acteurs du territoire dans des démarches d'économie circulaire	Sensibiliser le territoire à l'économie circulaire

FINALITE-7	OBJECTIF-STRATEGIQUE	OBJECTIF-OPERATIONNEL	ACTION	
CCGSTG, un territoire qui coordonne et pilote le Plan Climat Air-Energie-Territorial	OS-7.1. Mobiliser les acteurs du territoire	7.1.1. Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes pour travailler à la cohérence des politiques sectorielles	Faire vivre la gouvernance et relancer le portage politique et technique du PCAET	
			Faciliter la transmission d'information descendante/remontante au sein du bloc communal et entre instances intercommunales	
	O.S.7.2. Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET	7.1.2. Mobiliser tous les partenaires potentiels et coordonner leur action	Formaliser des partenariats et participer/animer des réseaux d'échanges	
		7.2.1. Engager les moyens et ressources nécessaires	Créer un outil de suivi financier de la politique Energie Climat menée par la CCGSTG	
			Pérenniser l'ingénierie interne	
			Augmenter graduellement les recettes issues de la valorisation des CEE par la CCGSTG	
		7.2.2. Mettre en œuvre le dispositif de suivi/évaluation et l'améliorer	Faire vivre le dispositif de suivi/évaluation	
		O.S.7.3. Mener une démarche d'exemplarité en interne	7.3.1. Mener une démarche d'exemplarité sur les missions	Développer l'exemplarité des agents et des élus dans le cadre de leur mission (charte, plan de sobriété, référent par pôle?)
				Généraliser une démarche d'achats responsable (dont la clause d'insertion sociale et environnementale) dans les marchés publics
	7.3.2. Mener une démarche d'exemplarité sur l'organisation	Optimiser les moyens, mettre en place les dispositifs vertueux (exple: FMD)		

Annexe 6 : Restitution collective de la priorisation des objectifs opérationnels (à 2030.) pour la période 2023/2025 – COTECH/ atelier « communes » / conférences des maires

Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie	COTECH (18 agents x 3 G)	Atelier Communes (4G/élu)	Conférences des maires (3G/maire)	
			En Commune	Pour la CC
<u>1.1. Axer le travail de sobriété vers le résidentiel</u>				
1.1.1 Construire des logements neufs performants et bio sourcés	-	-	1	
1.1.2. Rénover le parc de logements privés existants	8 G	2 G	3	1
1.1.3. Accompagner les habitants et usagers sur les éco gestes	2 G	2 G	3	5
<u>1.2. Lutter contre la précarité énergétique</u>				
1.2.1. Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logement et mobilité)	2 G	2 G	2	2
<u>1.3. Les collectivités exemplaires : pour le patrimoine public, aller vers des bâtiments à énergie positive et économes</u>				
1.3.1. Construire ou rénover des bâtiments publics pour un niveau de performance « Bâtiment à Energie positive »	5 G	-	5	1
1.3.2. Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics	1 G	-	5	
1.3.3. Améliorer la performance de l'éclairage public, créer des éclairages autonomes et lutter contre la pollution lumineuse	1 G	-	7	

Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié	COTECH (18 agents x 3 G)	Atelier Communes (4G/élu)	Conférences des maires (3G/maire)	
			En commune	CCGSTG
<u>2.1. Favoriser et organiser les projets de production d'ENR d'envergure</u>			1	
2.1.1. Etablir un schéma de développement des ENR afin de localiser les potentiels de développement et anticiper sur l'aménagement de l'espace.		1 G	6	
2.1.2. Mobiliser tous les acteurs et opérateurs d'énergies afin de construire une gouvernance de projet de développement des ENR		1G	1	1
<u>2.2. Développer les énergies renouvelables en diffus (particuliers et entreprises)</u>			1	
2.2.1. Développer les énergies renouvelables dans le résidentiel et les locaux d'activités	3 G		5	3
2.2.2. Développer l'utilisation des énergies renouvelables pour les transports		1 G	1	1
<u>2.3. Développer les ressources financières locales pour les projets d'énergies renouvelables</u>			1	
2.3.1. Mettre en place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés		2 G	1	
2.3.2. Favoriser l'investissement participatif et citoyen à partir des initiatives locales	2 G	2 G	1	1

Finalité 3 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.	COTECH (18 agents x 3 G)	Atelier Communes (4G/élu)	Conférences des maires (5G/maire)	
			En commune	Pour la CC
<u>3.1. Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture</u>			1	
3.1.1. Développer l'offre de services de proximité (services itinérants, tiers lieux, centres bourg...)			5	3
3.1.2. Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate			1	1
<u>3.2. Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle</u>				
3.2.1. Développer une nouvelle offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)	4 G	2 G	1	3
3.2.2. Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement	9 G	3 G	3	
<u>3.3. Limiter l'impact environnemental et sanitaire des transports</u>				
3.3.1. Développer les motorisations et les énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes des collectivités et des entreprises	1 G	2 G	2	2
3.3.2. Réduire l'impact des livraisons (sur la qualité de l'air, les nuisances sonores...) et agir sur les flux de transports de marchandises	1 G			1

Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique	COTECH	Atelier Communes	Conf. Des maires	
			Pour commune	Pour la CC
<u>4.1. Anticiper la raréfaction de l'eau</u>			1	1
4.1.1. Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau	8 G	6 G	3	2
4.1.2. Renforcer la résilience et la capacité auto épurative des milieux humides pour résister au changement climatique	1 G	–		2
<u>4.2. Protéger les populations des fortes chaleurs</u>				
4.2.1. Aménager les centres bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs	–	1 G	5	
4.2.2. Repérer et accompagner les habitants vulnérables aux fortes chaleurs	–	–	4	2
<u>4.3. Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité</u>			1	1
4.3.1. Renforcer la perméabilisation des sols par l'aménagement et l'évolution des pratiques agricoles	–	–	2	
4.3.2. Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère pour restaurer la Trame Verte et Bleue (TVB)	2 G	2 G	3	4

Finalité 5 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire	COTECH	Atelier des communes	Conf. Des maires	
			Pour commune	Pour CC
<u>5.1. Inciter à la consommation alimentaire locale et bas carbone</u>			1	1
5.1.1. Soutenir et développer l'offre alimentaire locale et de saison	6 G	1 G	7	3
5.1.2. Promouvoir l'alimentation Bas Carbone				1
<u>5.2. Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'environnement et de l'Homme</u>				
5.2.1. Réduire l'urbanisation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone	2 G	1 G	2	3
5.2.2. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs	1 G	2 G	4	2
5.2.3. Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales, respectueuses de l'environnement et de la santé de l'Homme	1 G	1 G	1	2

Finalité 6 : La communauté de communes Grand Sud Tar et Garonne, un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation	COTECH	Atelier communes	Conf. Des maires	
			Pour commune	Pour la cc
<u>6.1. Convaincre les acteurs socio-économiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)</u>				
6.1.1. Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, arboriculture, etc).	1G	1G	2	
6.1.2. Engager l'ensemble des acteurs socio-économique dans l'action			3	
<u>6.2. Développer l'économie circulaire et solidaire</u>				
2				
6.2.1. Poursuivre et améliorer les efforts de gestion des déchets ménagers et assimilés, la prévention des déchets et la valorisation matière	3G	1G	3	6
6.2.2. Mobiliser tous les acteurs du territoire dans des démarches d'économies circulaire	1G		2	

Finalité 7 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui coordonne et pilote le Plan Climat Air Energie Territorial	COTECH	Atelier communale	Conf. des maires	
			C	C
<u>7.1. Mobiliser les acteurs du territoire</u>				
7.1.1. Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes dans le PCAET		1G	1	3
7.1.2. Mobiliser tous les partenaires potentiels (institutionnels, entreprises, chambres consulaires, associations, habitants...) et coordonner leurs actions				3
<u>7.2. Mettre en œuvre suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET</u>				1
7.2.1. Engager les moyens et ressources nécessaires				1
7.2.2. Créer un dispositif de suivi et d'évaluation « agile »			2	
<u>7.3. Mener une démarche d'exemplarité interne</u>				
7.3.1. Mener une démarche d'exemplarité interne sur les missions	1G			
7.3.2. Mener une démarche d'exemplarité interne sur l'organisation				1



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GRAND SUR TARN-ET-GARONNE**

120 avenue Jean Jaurès,
82 370 Labastide-Saint-Pierre

05 63 30 03 31